



Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/32-2002

ISBN 0-660-62100-2



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002



Approuvé par

A handwritten signature in black ink, reading "Denis Coderre". The signature is fluid and cursive, with the first name "Denis" and the last name "Coderre" clearly distinguishable.

L'honorable Denis Coderre
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



Table des matières

Message du Ministre	3
Partie I : Contexte opérationnel	5
Partie II : Rendement global du Ministère	7
Partie III : Rendement selon les résultats stratégiques	15
Maximiser des avantages sociaux et économiques tirés des migrations au Canada	16
Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se rétablir	23
Aide à l'adaptation et à l'établissement des nouveaux arrivants ainsi qu'à leur intégration à la société canadienne	29
Gestion de l'accès du Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi	35
Partie IV : Rapport d'ensemble	41
Rendement des initiatives réglementaires et législatives	41
Stratégie de développement durable (2001-2003)	42
Partie V : Rendement financier	43
Vue d'ensemble du rendement financier	43
Annexes	51
Annexe 1 – Organigramme de CIC (au mois de juin 2002)	51
Annexe 2 – Index	52

Message du Ministre



J'ai le plaisir de soumettre au Parlement et aux citoyens du Canada le *Rapport sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada* (CIC) pour l'exercice 2001-2002

J'ai annoncé, le 28 juin dernier, l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). En adoptant cette loi, nous respectons l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens de moderniser notre législation. Nous concilions par ailleurs le rôle traditionnellement joué par le Canada au chapitre de la protection des réfugiés et l'accueil des immigrants avec la nécessité de faire preuve de fermeté à l'égard des individus qui pourraient abuser de la générosité du Canada et de sa volonté d'agir en toute équité.

Le gouvernement du Canada est déterminé à édifier une nation plus forte et plus inclusive ainsi qu'à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. Réunir ces derniers avec leurs proches demeure un élément fondamental de notre programme d'immigration. Parallèlement, pour tirer profit de l'économie mondiale du savoir, le Canada a besoin de personnes dynamiques et compétentes. Il lui faut de l'innovation, des idées et du talent. La LIPR aide précisément à amener au Canada des personnes capables de contribuer à la croissance de nos collectivités et de notre économie.

Le nombre de gens qui fuient la guerre ou la persécution, dans le monde entier, continue de croître, et leur besoin de protection et d'aide afin d'obtenir des biens essentiels à la vie est énorme. Le Canada peut maintenir sa solide tradition humanitaire en réagissant rapidement afin d'atténuer la souffrance humaine et en offrant sa protection à ceux qui en ont véritablement besoin. La LIPR nous aide en ce sens.

Parallèlement, les pressions de la migration mondiale et la perspective de tirer d'importants profits du transport et de l'exploitation des migrants ont amené les organisations criminelles transnationales à accroître leurs activités de passage de clandestins et de trafic de migrants. Le Canada, comme bien des pays développés, doit disposer des outils législatifs et des politiques nécessaires pour décourager le trafic de migrants et pour punir ceux qui exercent cette forme d'esclavage moderne. La LIPR nous munit de tels outils.

À la suite des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis, et dans le cadre d'initiatives lancées antérieurement, CIC a participé de façon décisive aux efforts coordonnés du gouvernement fédéral en vue d'assurer la sécurité de la population canadienne. Ainsi, le Ministère a travaillé avec ses partenaires américains à la Déclaration sur la frontière intelligente et au plan d'action connexe, lesquels visent à assurer la sécurité de la frontière canado-américaine. En outre, CIC a adopté la carte de résident permanent afin de rendre les documents d'identité plus sûrs. Il a resserré les contrôles sécuritaires effectués aux points d'entrée et dans les bureaux à l'étranger. Il a fait de l'échange d'information et de renseignements avec ses partenaires une priorité. Toutes ces mesures ont été prises en application ou en sus des

nouveaux pouvoirs conférés par la LIPR afin d'assurer la sécurité du Canada, tout en gardant nos portes ouvertes aux autres pays.

L'année écoulée a été marquée de grands défis et de très belles réussites. Les réalisations de CIC au cours de l'exercice 2001-2002 constituent une base solide pour des succès encore plus importants au cours de l'année à venir.

Je vous invite à nous rendre visite à l'adresse www.cic.gc.ca.



Partie I : Contexte opérationnel

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pour mission de faire en sorte que la migration des gens au Canada et leur appartenance à la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du pays tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Le contexte dans lequel les programmes de CIC sont offerts évolue plus rapidement que jamais, et la distinction entre le contexte national et international a perdu de sa netteté. Les tendances et événements d'ailleurs sont subtilement liés à l'atteinte des objectifs nationaux, tandis que les mesures prises au Canada ont des effets immédiats sur d'autres pays.

Les migrations internationales — temporaires ou permanentes, régulières ou irrégulières — obéissent à un ensemble complexe de facteurs qui poussent les gens à émigrer ou les attirent vers un lieu donné, ces facteurs étant à leur tour conditionnés par la conjoncture internationale. La technologie a facilité les déplacements, accru la circulation de l'information et les interactions entre pays, rendant ainsi les habitants de toutes les régions du globe davantage conscients des possibilités de migration. Les disparités économiques entre pays riches et pays pauvres ainsi qu'entre riches et pauvres au sein d'un même pays constituent un important facteur d'incitation au départ. Les migrations sont aussi provoquées par les conflits civils et internationaux.

Un autre aspect épineux de cet environnement changeant est le raffinement des méthodes utilisées par les passeurs et trafiquants de migrants et la capacité des criminels de guerre et des membres d'organisations criminelles de circuler plus librement dans le monde entier.

Les événements les plus frappants de la dernière année, les attaques du 11 septembre, ont illustré la relation croisée de la mondialisation et de la migration. Les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis nous ont fait prendre davantage conscience de la menace que fait peser le terrorisme international sur notre propre sécurité et nous ont amenés à accorder une nouvelle attention à la frontière que nous partageons avec les États-Unis, ce qui n'a pas été sans conséquences pour notre relation commerciale la plus importante.

Ces événements ont donné à l'immigration une importance croissante dans bien des pays, ce qui a mené à l'approfondissement des relations et au renouvellement du dialogue extérieur, renforçant ainsi l'interdépendance croissante des pays et l'harmonisation des politiques nationales et internationales.

Pareil environnement pose des difficultés à CIC, mais lui offre également des possibilités de progrès. Étant donné le niveau plus élevé des compétences exigées par l'économie du savoir, les pays riches en sont venus à se livrer une vive concurrence afin d'attirer les immigrants qualifiés. Le Canada, en sa qualité de société multiculturelle ayant un solide passé de respect de la diversité, est en bonne posture dans la course à l'obtention des compétences que peuvent lui apporter d'éventuels migrants. Il peut ainsi attirer les immigrants qui l'aideront du même coup à relever les défis posés par le vieillissement de la main-d'œuvre et de la population en général.

CIC a réussi à accomplir sa mission au nom de tous les Canadiens, y compris ceux que cet environnement dynamique touche le plus

directement : les membres de la famille de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada que ceux-ci parrainent, les personnes sélectionnées pour leur aptitude à contribuer au bien-être économique du Canada et les personnes qui fuient leur terre natale et ont besoin de protection. CIC a aussi posé des gestes pour protéger le Canada contre des personnes pouvant constituer une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens ou cherchant à profiter illégalement du désespoir des gens désavantagés par les événements mondiaux.

La partie II de ce rapport décrit les efforts précis de CIC, dans le présent contexte, pour réaliser sa mission à l'échelle du Ministère, tandis que la partie III porte sur ses efforts pour produire ses quatre résultats stratégiques : maximiser les avantages économiques et sociaux de la migration internationale, maintenir la tradition humanitaire canadienne de protection des réfugiés, promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada.

Partie II : Rendement global du Ministère

Ressources utilisées

Dépenses prévues	823 398 000 \$
Total des autorisations	998 087 136 \$
Dépenses réelles 2001-2002	943 943 864 \$

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 174,7 millions de dollars les dépenses prévues en raison du financement supplémentaire de 99,5 millions de dollars consacré à la sécurité publique et à la lutte antiterroriste¹; d'un report de 20,9 millions de dollars du budget de fonctionnement de l'exercice 2000-2001 à celui de 2001-2002; des 16,2 millions de dollars relatifs aux conventions collectives; des 11,5 millions de dollars pour des obligations aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*², ainsi qu'au titre de l'infrastructure nécessaire aux technologies de l'information; des 10 millions de dollars relatifs à l'Accord Canada-Québec; des 8,4 millions de dollars consacrés aux crimes de guerre; et des 7,2 millions de dollars du Programme fédéral de santé intérimaire.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 54,1 millions de dollars au total des autorisations par suite des réductions suivantes : 10,4 millions de dollars au chapitre de l'aide au Kosovo; 3,3 millions de dollars au titre des contributions à l'établissement; 2,2 millions de dollars pour le nombre moins élevées que prévu des clandestins de la mer; 4,7 millions de dollars à cause du retard dans la passation d'un marché pour le Système mondial de gestion des cas; 14,7 millions de dollars par suite des retards subis par plusieurs projets d'immobilisations et de fonctionnement (notamment : locaux, acquisition de mobilier et de matériel, équipement informatique, diminution du nombre des contrôles, et diminution des besoins dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire). Une somme supplémentaire de 18,8 millions de dollars a été mise de côté au titre de la disposition de report (5 %) afin de répondre aux besoins du programme en 2002-2003.

1 Des fonds au titre de la sécurité publique et de l'antiterrorisme ont été alloués aux activités suivantes : gestion au Canada (36,4 millions de dollars); contrôle, renseignements et activités contre les fraudes (41,1 millions de dollars); carte de résident permanent (17,2 millions de dollars); et autres activités (4,8 millions de dollars).

2 Se reporter à la page 13 pour obtenir des renseignements.

Résultats obtenus

Les conditions dynamiques dans lesquelles CIC exerce son activité l'obligent à demeurer souple et à s'adapter aux circonstances tout en s'employant activement à atteindre ses objectifs stratégiques et prioritaires. La partie III présente les principales activités qu'exécute CIC pour obtenir chacun de ses résultats stratégiques. Toutefois, le Ministère exécute beaucoup d'autres activités qui contribuent à l'obtention, en tout ou en partie, de ses résultats stratégiques ou contribuent à doter le Ministère des capacités dont il a besoin. Ce sont ces activités qui sont décrites ci-après.

Les attentats terroristes du 11 septembre et l'importance accrue accordée à la sécurité à la suite de ces événements ont eu un impact important sur les activités de CIC. Dans les jours qui ont suivi le 11 septembre, CIC s'est attaqué à la charge de travail entraînée par la nécessité de contrôler les milliers de personnes qui ont été détournées vers le Canada après la fermeture de l'espace aérien aux États-Unis. Sur le chapitre du renseignement, CIC a collaboré avec ses partenaires au pays et à l'étranger et, pour mieux coordonner à long terme ses activités dans ce domaine, il a mis sur pied une nouvelle Direction générale du renseignement. CIC a par ailleurs participé activement à l'étude effectuée par le gouvernement fédéral sur les mesures de sécurité.

On a également travaillé au cours de l'année écoulée au projet de loi C-11, que la Chambre des communes a adopté en juin 2001 (et qui est devenu la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*³ (LIPR) après avoir reçu la sanction royale le 1^{er} novembre 2001). On a aussi travaillé à son règlement d'application et aux plans visant à en assurer la mise en œuvre le 28 juin 2002. Le Ministère a obtenu l'étroite collaboration de ses partenaires provinciaux et

territoriaux pour surmonter les difficultés posées par la mise en œuvre de la nouvelle législation dans le respect des accords fédéraux-provinciaux.⁴

Le tableau ci-dessous présente certains des principaux résultats que CIC a obtenus au cours de l'année écoulée.

Le nombre de personnes admises a augmenté par rapport à l'année précédente par suite des fonds spéciaux prévus dans le budget fédéral de 2000 pour réduire le nombre des demandes en attente. L'augmentation de 18 % des demandes d'asile reflète la tendance que l'on observe depuis les cinq dernières années dans les autres pays industrialisés. Si un plus grand nombre d'individus ont été interceptés à l'étranger, c'est que le nombre des agents de contrôle de l'immigration a aussi augmenté. Quant à la diminution du nombre de personnes ayant obtenu la citoyenneté, elle tient au fait que moins de résidents permanents en font la demande et que les contrôles sécuritaires, les vérifications judiciaires et du statut d'immigrant prennent plus de temps.

³ Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Loi, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/index.html>>.

⁴ Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/politique/fedprov.html>> pour obtenir de plus amples renseignements.

Programme*	Volumes	Écart en pourcentage relativement à 2000
Total des arrivées (immigrants et réfugiés)	250 386	+10 %
Total des demandes d'immigration	505 334	+5 %
Documents de résident temporaire ⁵	472 292	+7 %
Demandes de résidence temporaire ⁶	828 060	-4 %
Revendications du statut de réfugié ⁷	44 734	+18 %
Interceptions à l'étranger ⁸	7 879	+26 %
Renvois ⁹	9 165	+6 %
Octrois de la citoyenneté	158 442	-23 %

*Tous les résultats s'appliquent à l'année civile 2001, sauf le nombre d'octrois de la citoyenneté, qui se rapporte à l'exercice financier 2001-2002.

L'immigration joue un rôle décisif en contribuant à la croissance de la main-d'œuvre et à celle de la population en général ainsi qu'en procurant au Canada les compétences, les connaissances et les talents dont il a besoin pour être novateur et productif dans l'économie du savoir. C'est pourquoi CIC a participé activement, avec les ministères du Développement des ressources humaines et de l'Industrie, à la rédaction des deux documents qui constituent la pierre angulaire de la Stratégie d'innovation du gouvernement : *Le savoir, clé de notre avenir* et *Atteindre l'excellence*. Les options et propositions qui y sont formulées ont fait l'objet de consultations. On veut ainsi faire en sorte que le Canada continue d'attirer les meilleurs éléments tout en veillant à ce qu'un appui adéquat soit en place pour optimiser la contribution apportée par les immigrants et les réfugiés sur le plan social et économique. Les activités qui se tiendront prochainement dans le cadre du volet « immigration » de la Stratégie

d'innovation comprennent une table ronde sur l'intégration et un atelier sur les moyens les plus efficaces de reconnaître les titres de compétence. Ces deux activités sont prévues pour l'automne 2002.

En 2001-2002, CIC s'est également employé à situer l'immigration dans le contexte des orientations que le gouvernement a adoptées à l'égard des milieux ruraux et urbains. D'une façon générale, grâce à la création du Secteur des orientations stratégiques et des communications et aux efforts qu'il continue de faire pour accroître sa capacité d'élaborer des politiques stratégiques, CIC est en bonne position pour contribuer à la réalisation des grands objectifs du gouvernement.

En 2001, grâce aux outils de l'analyse comparative entre les sexes, CIC a pu déterminer, d'une part, les conséquences différentes que la LIPR et son règlement d'application entraîneraient pour les hommes et les femmes et, d'autre part, les domaines nécessitant un

5 Les résidents temporaires sont les demandeurs à qui l'on a délivré des permis de travail, des permis d'études ou des fiches de visiteur. Les visiteurs, les étudiants et les travailleurs temporaires peuvent détenir plus d'un type de visa ou de permis, aussi ces chiffres ne représentent pas le nombre total de personnes admises au Canada.

6 Voir à ce sujet la remarque 5.

7 Ce chiffre correspond au nombre de personnes qui sont arrivées au Canada en revendiquant le statut de réfugié.

8 Ce chiffre, non définitif, correspond au nombre des voyageurs non munis des documents voulus qui ont été empêchés de venir au Canada. Voir à ce sujet la page 43.

9 Ce chiffre correspond au nombre de personnes inadmissibles à demeurer au Canada et dont le renvoi a été ordonné.

suivi continu après la mise en œuvre de la nouvelle législation.¹⁰ Le Ministère a aussi donné une formation aux employés de CIC affectés aux politiques et aux programmes afin de leur apprendre à tenir compte des considérations relatives à l'égalité entre les sexes dans l'exécution de leurs activités courantes. Cette formation se fonde sur les outils et les méthodes qui ont été spécialement conçus pour les activités propres à CIC en matière de politiques et de programmes.

Sachant l'importance des partenariats conclus avec les autres ordres de gouvernement, CIC a aussi lancé une nouvelle Table de planification fédérale-provinciale-territoriale. La Table aidera les autorités fédérales, provinciales et territoriales à élaborer des stratégies pour améliorer l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants et étendre les avantages de l'immigration à l'ensemble du pays.

Les efforts de recherche de CIC, soulignant le recours continu aux bases de données longitudinales et autres, se sont concentrés sur la réforme législative et réglementaire du Ministère en 2001-2002 ainsi que sur les grands dossiers horizontaux. CIC a collaboré avec Statistique Canada à la réalisation de la première vague d'entrevues dans le cadre de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC). L'ELIC vise à étudier le processus par lequel les immigrants s'intègrent à la société canadienne, y compris les étapes de la démarche d'intégration, les facteurs qui influent sur l'intégration et l'impact qu'ont sur l'intégration des nouveaux venus les divers services et politiques qui leur sont offerts. CIC mènera une deuxième série d'entrevues auprès des mêmes immigrants, en 2002-2003, soit deux ans après leur arrivée. Ce travail permet d'offrir une information complète, non seulement à CIC, mais également aux provinces, aux municipalités et aux organismes non gouvernementaux (ONG) qui fournissent la plupart des services d'établissement.

En outre, des travaux de recherche importants et novateurs ont été entrepris sur la performance économique des travailleurs qualifiés lors de leur entrée sur le marché du travail canadien. Ces travaux étudient plus précisément la mesure dans laquelle leur performance économique est attribuable aux changements structurels survenus dans l'économie canadienne et est intrinsèquement liée aux caractéristiques que présentent ces immigrants. Étant donné l'inquiétude suscitée par l'aggravation de la pauvreté chez les immigrants, on effectue actuellement une étude longitudinale approfondie sur les sources et la répartition de leurs revenus, selon leur année d'admission et leur catégorie à l'arrivée. Ces études aideront à déterminer si les modifications apportées aux politiques et aux programmes d'immigration peuvent améliorer les résultats obtenus par les immigrants.

CIC a exécuté un autre important projet de recherche en 2001-2002 qui a mené à la publication du rapport *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants*¹¹. Ce rapport passe en revue et évalue les politiques et programmes adoptés à l'échelle nationale et internationale pour encourager les immigrants à s'installer en plus grand nombre dans les petites collectivités, à l'extérieur des grands centres urbains. Divers aspects y sont traités : le lien entre la population et le développement économique régional; la difficulté d'attirer les gens dans des localités éloignées et de petite taille; les tendances en ce qui concerne le lieu d'établissement des immigrants et leurs migrations secondaires; le degré de réussite des différentes politiques et des divers programmes adoptés au pays et dans le monde pour encourager les immigrants à s'établir dans les régions et les collectivités moins peuplées. Ce rapport a été discuté lors de la rencontre de décembre 2001 de la Table de planification fédérale-provinciale-territoriale de l'immigration.

10 Pour vous renseigner davantage, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/c11-comparative.html>>.

11 Pour plus de renseignements, voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/res/pdf/rsf3fv.pdf>>.

Le Canada demeure l'un des meneurs du projet Metropolis¹², un forum international pour la recherche et l'élaboration de politiques publiques sur les migration et les villes. Le projet compte des centres d'excellence à Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. On compte, parmi les partenaires, des organismes publics, privés et sans but lucratif ainsi que des professionnels et des groupes communautaires actifs en immigration. Le financement de ce projet provient de onze ministères et organismes gouvernementaux, dont Citoyenneté et Immigration Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Metropolis permet également de mieux comprendre l'impact social, politique et économique de l'immigration sur les grands centres urbains. Au moins 15 pays et plusieurs organismes internationaux y prennent part. Chaque centre met à contribution les universités régionales ainsi que d'autres maisons d'enseignement de manière à favoriser l'exécution de recherches interdisciplinaires sur un large éventail de questions d'immigration. L'une des principales activités des centres d'excellence canadiens consiste à servir de tribune aux intervenants des collectivités qui peuvent ainsi exprimer directement leurs préoccupations aux universitaires et aux décideurs gouvernementaux. En 2001-2002, CIC a pris une part importante à la conférence internationale Metropolis de Rotterdam, ainsi qu'à la conférence nationale tenue à Ottawa. On a également procédé au renouvellement de Metropolis en 2001-2002, en établissant un nouvel ensemble de priorités pour la deuxième phase qui devrait prendre fin en 2007. L'Institut Metropolis¹³, établissement d'enseignement qui donne des cours et séminaires aux fonctionnaires et aux employés des ONG, a également vu le jour cette année et on a porté à plus de 850 le nombre des rapports disponibles dans la bibliothèque virtuelle.

Ces outils continueront de favoriser l'adoption d'une politique d'immigration plus pertinente

grâce à la participation d'un nombre croissant de partenaires au pays et à l'étranger.

Parmi les évaluations importantes qui ont été effectuées en 2001-2002, mentionnons celle dont a fait l'objet le Programme canadien concernant les crimes de guerre (réalisée de concert avec le ministère de la Justice et le Solliciteur général du Canada, qui sont les partenaires de CIC pour l'exécution de ce programme) et l'étude des leçons tirées de la réponse de CIC à la crise humanitaire du Kosovo en 1999.

L'amélioration des communications internes et externes a été une priorité du Ministère en 2001. Des efforts considérables ont été déployés dans ce domaine pour répondre aux médias qui ont manifesté un intérêt très vif pour le programme à la suite des événements du 11 septembre. Des activités de communication ont également été exécutées pour appuyer la réforme de la législation, le lancement de la carte de résident permanent, l'inauguration sur Internet d'un portail à l'intention des non-Canadiens, et les nombreuses autres modifications qui ont été apportées aux politiques et aux programmes.

En ce qui concerne les ressources humaines, les activités ont porté sur trois domaines principaux : la mise au point d'outils pour aider à la mise en œuvre de la LIPR; l'étude nationale sur la classification des postes opérationnels essentiels; et les mesures d'équité en matière d'emploi.

Pour donner suite aux pressions entraînées par les événements du 11 septembre et se préparer à mettre en œuvre la nouvelle Loi, le Ministère a modifié sa structure opérationnelle. Il a créé et doté de nouveaux postes en fonction des nouvelles tâches nécessaires et des pressions de plus en plus fortes qui s'exerçaient sur les fonctions existantes. On a également élaboré, à l'intention des employés, une stratégie d'apprentissage et de gestion du changement, y compris des outils comme le programme d'apprentissage assisté par

12 Pour plus de renseignements, voir <<http://canada.metropolis.net/>>.

13 Voir <http://institute.metropolis.net/index_e.htm> pour obtenir plus de renseignements.

ordinateur. On a par ailleurs organisé une conférence nationale à l'intention des gestionnaires et des superviseurs des opérations sur la gestion du changement et la LIPR.

Une étude menée à la grandeur du Ministère sur la classification d'environ mille postes opérationnels, soit le quart des employés de CIC, a été réalisée en 2001. Cette étude a permis de mieux saisir la nature complexe des exigences avec lesquelles les employés des opérations doivent composer.

De plus, deux importantes mesures d'équité en matière d'emploi ont été mises en œuvre avec une certaine aide financière de la part du Conseil du Trésor. Huit employés membres de minorités visibles ont été recrutés dans le cadre du Programme d'avancement professionnel du Ministère; ces personnes pourront ainsi passer plus facilement au niveau de gestionnaire intermédiaire d'ici trois à quatre ans. On a également adopté, à titre de projet pilote et en collaboration avec cinq autres ministères fédéraux de la région de la capitale nationale, un système visant à accroître le nombre des représentants des minorités visibles au sein des comités de sélection du personnel. Le projet a été une réussite.

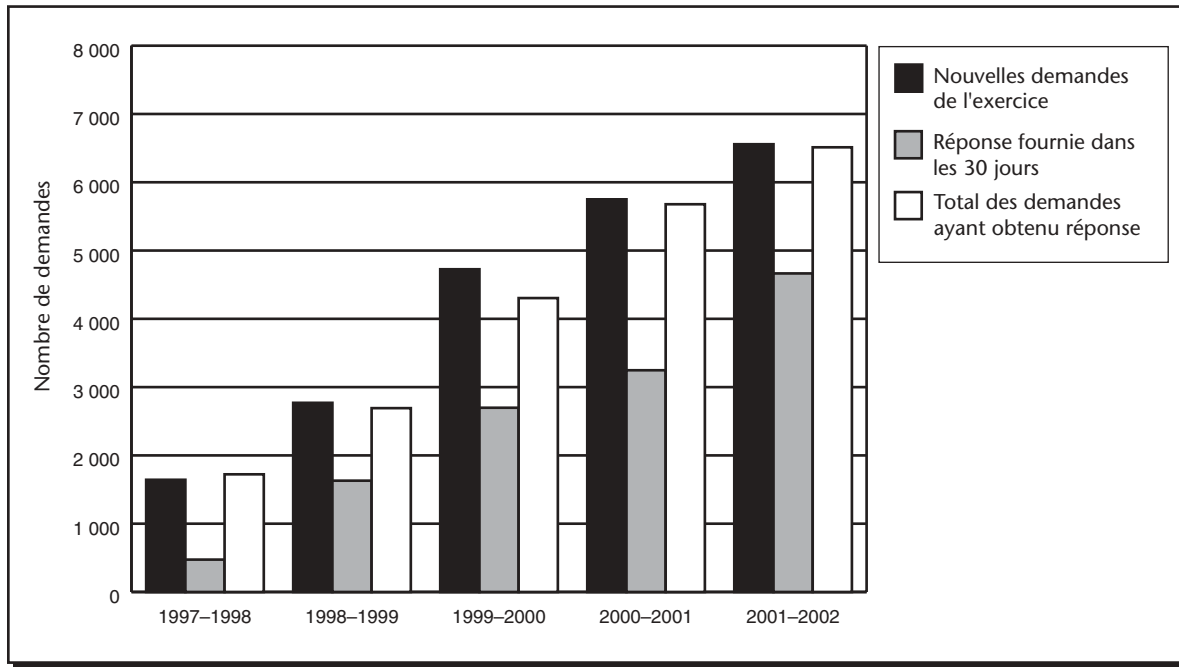
En 2001-2002, CIC a tiré parti de la stratégie de mesure du rendement élaborée en 2000-2001 en exécutant une revue des initiatives actuelles de rendement de tout le Ministère, en montant un cadre d'harmonisation et de rationalisation de ces initiatives et en identifiant les questions critiques en matière de données et d'analyse qui découlent de l'instauration d'un cadre de mesure du rendement. Cela prépare le Ministère à la mise en œuvre de ce cadre en élaborant des indicateurs intégrés de rendement, et en assurant une analyse continue des renseignements qu'on en tirera.

La *Loi sur l'accès à l'information* confère au public le droit général d'accéder à l'information détenue sous une forme quelconque par la plupart des institutions fédérales. Ce droit est soumis à des exceptions précises et limitées qui permettent de concilier l'accès à l'information avec la nécessité d'assurer la protection des renseignements personnels, la sécurité nationale, le secret commercial et la protection des avis confidentiels pour garantir l'efficacité du processus décisionnel. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements détenus par les institutions gouvernementales sur les personnes tout en leur permettant d'y avoir accès et de les corriger.¹⁴

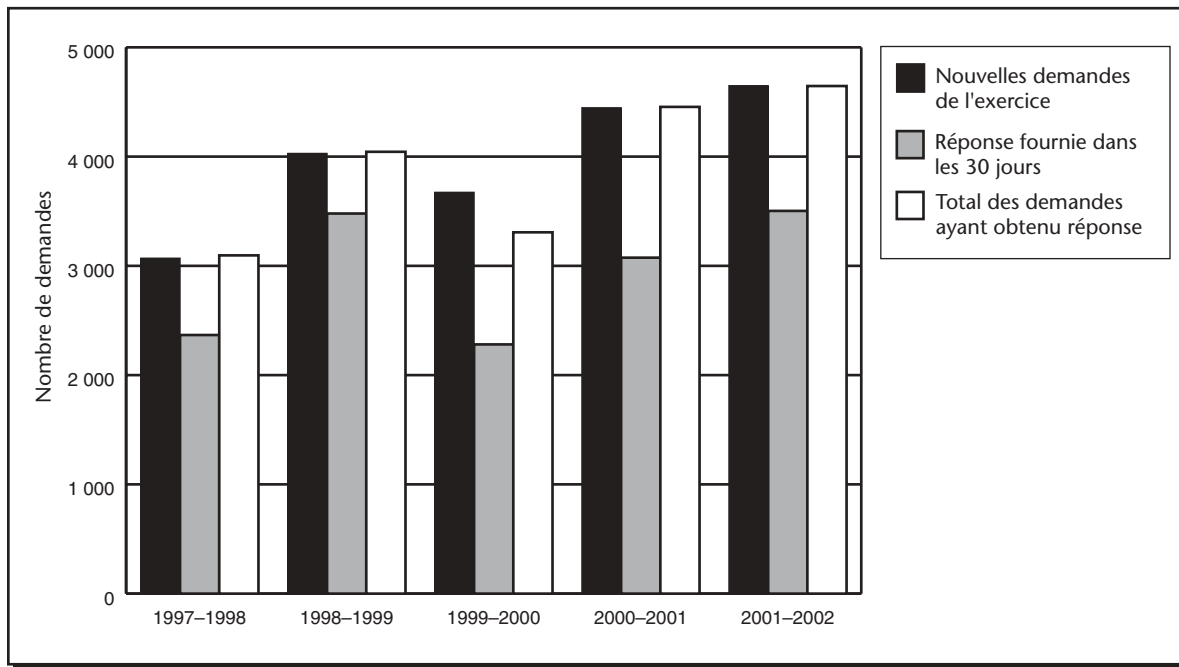
La préparation des réponses aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a continué de représenter une activité importante pour le Ministère en 2001-2002. De tous les ministères et organismes fédéraux, CIC est celui qui reçoit le plus grand nombre de demandes de cette nature. En dépit de l'augmentation de sa charge de travail, CIC a amélioré grandement son temps de réponse grâce aux fonds supplémentaires qu'il a obtenus au cours des deux dernières années. Le nombre des demandes présentées à CIC en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* est passé de 5 750, en 2000-2001, à 6 657, en 2001-2002. Le Ministère a répondu dans les délais fixés par la loi 88,3 % du temps, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de 81 % enregistré l'an dernier. Le nombre de nouvelles demandes présentées à CIC en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est passé de 4 447 en 2000-2001 à 4 649 en 2001-2002.

14 Pour obtenir de plus amples renseignements, se rendre à <<http://infosource.gc.ca>>.

Graphique 1 : Demandes d'accès à l'information, de 1997-1998 à 2001-2002



Graphique 2 : Demandes de protection des renseignements personnels, de 1997-1998 à 2001-2002



Partie III : Rendement selon les résultats stratégiques

Résultats stratégiques ¹⁵		
Objectif	Résultats attestant de la réalisation de l'objectif	Résultat signalé à la page
Maximiser les avantages économiques et sociaux tirés de la migration au Canada	• Atteinte des niveaux d'immigration prévus	17
	• La réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	18
	• Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs	20
	• Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	21
	• Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	21
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin d'être réétablies	• Admission de travailleurs temporaires comblant des pénuries de compétences et transférant aux travailleurs canadiens des compétences en demande	22
	• Atteinte des objectifs visés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé	24
	• Exécution d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et répondant mieux aux besoins	25
	• Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	26
Soutenir l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne	• Établissement de relations efficaces et efficaces avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié	27
	• Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	30
	• Amélioration de la reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes d'établissement	32
Gérer l'accès du Canada par une stratégie efficace et équitable en matière d'exécution de la loi	• Octroi de la citoyenneté canadienne aux résidents permanents admissibles, afin de les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne	33
	• Promotion efficace et compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration	33
	• Activités ministérielles contribuant à la protection de la société canadienne	36
	• Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans détenir les documents requis	39
	• Signalement et, au besoin, détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	39
	• Renvoi des personnes interdites de territoire au Canada, particulièrement des gens qui posent une menace à la société canadienne	40

¹⁵ Tel qu'indiqué dans le *Rapport sur les plans et priorités 2001-2002*.

Maximiser les avantages sociaux et économiques tirés de la migration au Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) s'efforce de retirer le maximum d'avantages économiques et sociaux des migrations en atteignant ses objectifs annuels en matière d'immigration; en regroupant les familles d'immigrants; en sélectionnant des gens d'affaires et d'autres immigrants en mesure de s'adapter au marché du travail canadien; en accueillant des visiteurs et étudiants susceptibles de stimuler la demande de biens et de services; en admettant des travailleurs temporaires capables de combler les pénuries

de compétences et de transmettre leur savoir aux travailleurs canadiens.

Les immigrants de la composante économique sont sélectionnés pour leurs contributions potentielles à l'économie canadienne. Bien que ces derniers soient ceux qui procurent les avantages économiques les plus importants au Canada, celui-ci tire aussi profit des collectivités fortes et de la stabilité sociale que permet le regroupement des familles. Il bénéficie également de la culture, des traditions et du savoir qu'apportent les immigrants et les réfugiés. Les immigrants jouent par ailleurs un rôle important en enrichissant le capital humain, en comblant les pénuries de main-d'œuvre et en devenant des citoyens actifs et responsables.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Atteinte des niveaux d'immigration prévus	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> atteindre les niveaux prévus d'immigration, c'est-à-dire de 200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada en 2001 <input type="checkbox"/> déposer auprès du Parlement le <i>Plan pluriannuel d'immigration</i> de 2001 et de 2002, présentant une plage cible proposée pour 2002 et des plages estimées, aux fins de la planification, pour 2003 <input checked="" type="checkbox"/> lancer une démarche de consultation stratégique avec d'autres ordres de gouvernement afin de maximiser la capacité de tous les partenaires d'aborder les défis liés à la hausse du nombre d'immigrants et de réfugiés <input checked="" type="checkbox"/> améliorer la prestation des services aux clients
Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> hausser l'âge des enfants à charge de moins de 19 ans à moins de 22 ans <input checked="" type="checkbox"/> reconnaître les conjoints de fait et les conjoints de même sexe dans la catégorie du regroupement familial <input checked="" type="checkbox"/> créer une catégorie de demandeurs au Canada pour les conjoints, y compris les conjoints de fait et les conjoints de même sexe <input checked="" type="checkbox"/> dispenser les époux et conjoints et les personnes à leur charge de l'interdiction de séjour pour fardeau excessif <input checked="" type="checkbox"/> abaisser, de 19 ans à 18 ans, l'âge autorisé pour parrainer une personne <input checked="" type="checkbox"/> réduire la durée de parrainage des époux de 10 ans à 3 ans (ceci s'applique aussi aux conjoints de fait) <input checked="" type="checkbox"/> introduire une remise de droits de parrainage pour les répondants incapables de faire face dès le départ aux exigences du parrainage <input checked="" type="checkbox"/> frapper d'interdiction de parrainage les gens ayant manqué à leurs paiements de pension alimentaire pour époux ou pour enfants, reconnus coupables de violence familiale ou bénéficiant d'aide sociale pour d'autres raisons que l'invalidité <input checked="" type="checkbox"/> améliorer le mode de recouvrement des coûts de l'aide sociale dans les cas de défaut de parrainage <input checked="" type="checkbox"/> suspendre le traitement du parrainage quand la citoyenneté canadienne du répondant est en voie de révocation <input checked="" type="checkbox"/> fixer la durée du parrainage d'enfants, auparavant de 10 ans, à un maximum de 10 ans ou jusqu'à l'âge de 22 ans, selon la période la plus longue

Indice d'atteinte du résultat souhaité	Mesure
Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs	<input checked="" type="checkbox"/> élaborer de nouvelles exigences d'admissibilité pour les gens d'affaires immigrants <input checked="" type="checkbox"/> rehausser la commercialité et l'attrait du Programme fédéral d'immigration des investisseurs
Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché canadien du travail	<input checked="" type="checkbox"/> monter un nouveau système de sélection des travailleurs immigrants qualifiés
Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	<input checked="" type="checkbox"/> assurer un traitement plus efficace des autorisations d'études délivrées aux étudiants étrangers

Ressources utilisées

Dépenses prévues	153 355 000 \$
Total des autorisations	218 488 266 \$
Dépenses réelles 2001-2002	218 188 718 \$

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 65,1 millions de dollars les dépenses prévues, à cause surtout de la provision de report de 15 millions de dollars du budget de fonctionnement de 2000-2001 à 2001-2002; de l'ajout de 10,3 millions de dollars pour les conventions collectives; de l'autorisation d'une somme supplémentaire de 10,1 millions de dollars pour rembourser le droit exigé pour l'établissement versé lors des années précédentes; des 4,8 millions de dollars relatifs à la sécurité publique et aux mesures de lutte contre le terrorisme; et des ressources supplémentaires transférées des Services de gestion.

Résultats obtenus

Atteinte des niveaux d'immigration prévus

Pour retirer le maximum d'avantages sociaux et économiques des migrations, CIC doit admettre et obtenir le nombre visé d'immigrants et de réfugiés. En 2001, le Canada a dépassé les objectifs fixés¹⁶, en raison surtout du

nombre plus élevé que prévu des travailleurs qualifiés, une catégorie d'immigrants qui apporte au pays nombre d'avantages économiques et sociaux. La hausse du nombre des immigrants admis découle des crédits spéciaux que le budget fédéral de 2000 a permis de consacrer à des ressources temporaires en vue de réduire le nombre des dossiers en attente de traitement à l'étranger.

¹⁶ Pour obtenir plus de renseignements statistiques, rendez-vous à <<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html#statistiques>>.

Immigrants admis en 2001

Immigrants	Plan de 2001 (annoncé le 8 février 2001)	Nombre réel
Travailleurs qualifiés	100 500 – 113 300	137 119
Gens d'affaires	15 000 – 16 000	14 579
Candidats des provinces ou territoires	1 400	1 274
Total - composante économique	116 900 – 130 700	152 972
Époux, fiancés et enfants	42 000 – 45 000	45 386
Parents et grands-parents	15 000 – 16 000	21 261
Total - catégorie du regroupement familial	57 000 – 61 000	66 647
Autres ¹⁷	4 000	2 828
Total des immigrants	177 900 – 195 700	222 447
Réfugiés	Plan de 2001 (annoncé le 8 février 2001)	Nombre réel
Pris en charge par le gouvernement	7 300	7 324
Parrainés par le secteur privé	2 800 – 4 000	3 570
Réfugiés admis au Canada	10 000 – 15 000	11 896
Personnes à leur charge à l'étranger	2 000 – 3 000	3 740
Total des réfugiés	22 100 – 29 300	26 530
Réfugiés du Kosovo	S/O	1 369
Total des immigrants et des réfugiés	200 000 – 225 000	250 346¹⁸

En 2000, la planification des niveaux est passée à un cycle de deux ans à la suite de la mise en place du processus de planification pluriannuelle.¹⁹ Toutefois, en 2001, le processus fut interrompu par les événements du 11 septembre et la concentration des efforts du Ministère sur la mise en œuvre de la LIPR. En conséquence, seuls les niveaux de 2002 ont été annoncés lorsque le *Plan d'immigration annuel* a été déposé. Des niveaux de l'ordre de 210 000 à 235 000 sont prévus pour 2002, ce qui représente une hausse de 10 000 immigrants relativement à l'objectif visé lors de l'exercice précédent.²⁰

Dans le cadre du processus de planification pluriannuelle et de concert avec les provinces et territoires, CIC a mis sur pied une table conjointe de planification. Elle constituera un mécanisme permanent de consultation

multilatérale et de dialogue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au chapitre de l'immigration visant à doter le processus de planification d'une meilleure assise d'information. Elle aidera aussi CIC à tenir compte des effets de l'immigration sur les provinces tout en permettant aux deux paliers de gouvernement de mieux coordonner leurs activités et services en matière d'immigration, y compris les mesures à prendre pour faciliter l'intégration des immigrants.

Réunification des familles d'immigrants parrainées par des Canadiens

La politique et les lois canadiennes en matière d'immigration appuient depuis longtemps le regroupement des familles.²¹ La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et son règlement d'application

17 Ce nombre inclut les aides familiaux résidents et les membres des catégories spéciales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les aides familiaux résidents, voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides.html>>.

18 Les raisons pour lesquelles les nombres réels portant sur l'immigration ont dépassé les niveaux prévus sont données dans le paragraphe qui précède le tableau.

19 Pour vous renseigner davantage sur ce programme, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>>.

20 Pour en savoir plus sur la démarche de planification, consultez <<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/plan02.html>>.

21 Pour vous renseigner davantage sur ce programme, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>>.

respectent cette tradition, prévoyant que des étrangers peuvent être sélectionnés au titre de catégorie du regroupement familial par suite de leur lien de parenté avec un citoyen ou un résident permanent du Canada. La nouvelle législation permet aussi aux citoyens et aux résidents permanents de parrainer des membres de la catégorie du regroupement familial. L'appui des répondants aide les nouveaux immigrants à atteindre l'autonomie et facilite leur intégration dans la société canadienne. Les membres de la catégorie du regroupement familial comprennent les époux, les conjoints de fait, les enfants à charge, les parents et d'autres membres désignés de la famille.

La LIPR tient explicitement compte des nouvelles valeurs de la société canadienne. Comme exemple de l'engagement du Canada envers le regroupement familial, mentionnons que la LIPR exclut le critère du fardeau excessif pour les services de santé qui empêchait le traitement des demandes de l'époux, du conjoint de fait, du partenaire conjugal ou des enfants d'un répondant. Pour la première fois, les conjoints de fait peuvent être parrainés et la définition du conjoint de fait inclut les partenaires de même sexe. Cette modification est conforme à la Charte des droits et libertés et avec l'intention de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*.

Afin de faciliter le regroupement des répondants canadiens avec les membres de leur famille immédiate, CIC a simplifié les formalités qu'ont à remplir les proches (époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et personnes à charge) qui présentent une demande hors du Canada en établissant une nouvelle formule de demande qui s'applique tant au parrainage qu'à l'immigration.

Pour réduire le plus possible le recours abusif aux programmes sociaux et aux prestations qui y sont assorties, la LIPR permet au gouvernement de recouvrer les coûts d'aide sociale imputables à des répondants en défaut au moyen d'autres activités de perception que les poursuites. Ces mesures renforcent l'intégrité du programme de parrainage en facilitant la perception des sommes dues. Les mécanismes à mettre en place à cette fin sont

en cours d'élaboration. De même, si l'intéressé présente ultérieurement une autre demande de parrainage, CIC tiendra compte de tout manquement à l'engagement de parrainage.

Le Règlement établi par ailleurs la catégorie des époux et conjoints de fait au Canada. Ces personnes ne sont plus tenues de présenter leur demande hors du Canada. En effet, si elles ont un statut temporaire valide et qu'elles vivent avec leur répondant, elles peuvent présenter leur demande au Canada même. Les exigences imposées à ces personnes correspondent à celles que doivent respecter les demandeurs dans la même situation et dont la demande est traitée à l'étranger.

La durée du parrainage d'un époux, d'un conjoint de fait ou d'un partenaire conjugal, qui était de 10 ans dans l'ancien Règlement, est de trois ans dans le nouveau. Le Règlement prévoit également que l'enfant à charge ayant moins de 22 ans au moment d'obtenir la résidence permanente peut être parrainé pendant une période maximale de 10 ans ou jusqu'à l'âge de 25 ans, la période la plus longue étant retenue. L'enfant à charge ayant 22 ans ou plus au moment d'obtenir la résidence permanente doit quant à lui être parrainé pendant un minimum de trois ans, ou jusqu'à l'âge de 25 ans.

Comme certains jeunes adultes forment de nouveaux liens familiaux (en se mariant ou en cohabitant) alors que d'autres demeurent plus longtemps avec leurs parents, la définition d'« enfant à charge » a été élargie. Selon cette nouvelle définition, les enfants de moins de 22 ans (19 ans antérieurement) qui ne sont ni mariés ni conjoints de fait au moment de la demande de parrainage ou d'immigration sont considérés comme « à charge ». Cette nouvelle définition tient compte du fait que certains enfants, non mariés ou faisant des études supérieures, peuvent être plus longtemps à la charge de leurs parents et demeurer plus longtemps avec eux. Elle tient également compte du fait que les enfants peuvent avoir des obligations dans leur pays d'origine, comme le service militaire, ce qui peut les empêcher d'immigrer au cours d'une période donnée.

Selon le Règlement, certaines personnes ne sont pas admises au parrainage de membres de leur famille. Ce sont par exemple les personnes ayant manqué à leur obligation de verser une pension alimentaire imposée par les tribunaux à un conjoint ou à des enfants, les personnes reconnues coupables d'un crime de nature sexuelle ou d'un crime de violence familiale. Les personnes qui bénéficient d'une assistance sociale, sauf pour cause d'invalidité, ne sont pas admissibles. Cette interdiction peut être levée si l'intérêt public ou des considérations d'ordre humanitaire le justifient. De plus, l'âge auquel les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada peuvent être parrains a été réduit de 19 à 18 ans.

Par ailleurs, CIC a modifié, aux termes de la LIPR, le barème des droits pour la catégorie du regroupement familial afin qu'il soit plus juste à l'égard des répondants. Le droit exigible en vertu de la *Loi sur l'immigration* couvrirait tant l'évaluation de l'admissibilité à parrainer que le traitement de la demande de résidence permanente. Antérieurement, quand CIC rejetait intégralement la demande de résidence permanente, les demandeurs perdaient tout le montant qu'ils avaient versé. Le droit de parrainage étant désormais distinct du droit de demande de résidence, cette dernière portion peut être remboursée au répondant s'il retire la demande de parrainage et que le traitement de la demande de résidence permanente n'est pas entamé.

Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs

La sélection de gens d'affaires immigrants, qu'ils soient entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs autonomes, apporte de nombreux avantages économiques au Canada. Les programmes de sélection de CIC sont conçus pour sélectionner des personnes ayant le sens des affaires, l'expérience et les fonds

nécessaires pour investir dans des entreprises canadiennes existantes ou pour établir leur propre entreprise.²²

Les nouvelles dispositions réglementaires introduisent des mesures objectives et mesurables quant à l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise, l'avoir net et l'établissement d'entreprises au Canada. Cela donne plus de transparence aux exigences de sélection et devrait améliorer l'efficacité du programme et en assurer l'application uniforme. Ces modifications réduiront le degré de non-conformité et accroîtront les avantages économiques tirés du programme car ils assureront la sélection des candidats les plus susceptibles de réussir. CIC s'attend à ce que la transparence accrue du processus de sélection réduise le nombre de contestations judiciaires.

De plus, le nouveau Règlement élargit la définition d'« expérience dans l'exploitation d'une entreprise » pour y inclure les personnes ayant exercé un contrôle de gestion sur des entreprises sans pour autant avoir de l'expérience comme propriétaire d'entreprise. Cela permettra de sélectionner des cadres supérieurs, qu'ils aient ou non assumé directement un risque de gestion d'entreprise. Le bassin de candidats qualifiés s'en trouvera ainsi accru.

En vertu des nouvelles dispositions réglementaires, les investisseurs et entrepreneurs seront évalués selon une grille de sélection comparable à celle des immigrants qualifiés (décrite à la prochaine partie). Cette grille, toutefois, tiendra compte de l'expérience des affaires plutôt que de l'expérience professionnelle ainsi que de la capacité d'adaptation, mesurée par l'intérêt démontré envers la participation à une entreprise au Canada. Les investisseurs et entrepreneurs doivent obtenir un minimum de points à la grille de sélection pour être admissibles à l'immigration. CIC continuera d'user de pouvoirs discrétionnaires

22 Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/affaires/index.html>> pour vous renseigner davantage sur ce programme.

positifs ou négatifs dans la sélection d'immigrants. Les travailleurs autonomes seront évalués selon une grille analogue, modifiée de façon à refléter les critères de sélection applicables à leur situation.

Le Québec administre son propre programme d'immigration des gens d'affaires en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains²³. La province s'engage, dans le cadre de cet Accord, à administrer son programme d'immigration des investisseurs dans le respect de l'esprit et des objectifs du programme fédéral.

CIC a fait la promotion du Programme d'immigration des investisseurs (programme fédéral), au moyen d'une publicité dans les principaux pays sources (Moyen-Orient et Asie) et en aidant les provinces à recruter des immigrants en Asie et en Europe. CIC s'est également allié aux banques canadiennes en vue de faire une promotion visible et sans risques du programme et de le rendre plus attrayant vis-à-vis ses concurrents. Le programme a été restructuré de façon à verser des commissions aux courtiers pour encourager leur participation.

Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

Les revenus d'emploi des immigrants qualifiés ont toujours été supérieurs à ceux des autres immigrants. Même si cela est toujours le cas, les travailleurs qualifiés récemment arrivés ont vu leurs revenus baisser, si bien qu'ils gagnent maintenant moins que les Canadiens moyens, et ce, pendant les trois à quatre premières années après leur arrivée au Canada. Le mode de sélection qu'administre CIC a été mis à jour afin d'obtenir de meilleurs résultats.²⁴

Les nouvelles dispositions réglementaires autorisent CIC à sélectionner des travailleurs qualifiés selon l'approche axée sur le capital humain, qui privilégie des compétences

polyvalentes plutôt que la profession envisagée. Dans ce but, on a augmenté les points attribués pour les études, les compétences linguistiques et l'expérience. Des points sont également accordés pour les emplois réservés au Canada et la capacité d'adaptation (p. ex. la formation du conjoint ou l'expérience de travail acquise antérieurement au Canada), ce qui facilite la transition des immigrants vers la société et l'économie canadiennes. Le nouveau Règlement permet d'assurer un meilleur équilibre entre la valeur de la formation des travailleurs qualifiés ou qui occupent des postes techniques et la valeur de l'éducation dans le cas des travailleurs exerçant des professions libérales. Les immigrants potentiels de cette catégorie doivent également démontrer qu'ils ont les moyens financiers de subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de leur famille au Canada.

En révisant le système, CIC s'assure de pouvoir sélectionner des travailleurs susceptibles de s'établir avec succès au Canada et veille à ce que le système soit objectif, cohérent et transparent.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services

L'admission d'étudiants étrangers²⁵ représente un avantage économique important pour le Canada, chaque étudiant étranger dépensant en moyenne 20 000 \$ par an en frais de scolarité et de subsistance. De plus, les étudiants étrangers apportent une diversité qui contribue à enrichir nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Règlement a haussé la période d'exemption des permis d'études de trois à six mois afin de l'harmoniser à la durée du séjour normalement autorisé pour les visiteurs.²⁶ Cette dispense s'appliquera désormais à tous les genres d'études au Canada au lieu de se limiter à

23 Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/fiche-quebec.html>> et <<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp252-f.htm>> pour en savoir plus long.

24 Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/qualifie/index.html>> pour en savoir plus.

25 Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html>> pour vous renseigner sur le programme d'études.

26 Pour de plus amples renseignements sur le programme des visiteurs, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/visit/index.html>>.

l'étude de l'anglais ou du français comme langues secondes. Le fait de permettre à des étrangers de suivre des cours ou des programmes d'études au Canada d'une durée de six mois ou moins sans permis d'études facilite le recrutement d'étudiants étrangers pour de brèves périodes. Cela aide les maisons d'enseignement canadiennes à faire concurrence à d'autres pays pour accroître leur part d'étudiants internationaux.

Les étudiants étrangers obtiendront un service de qualité, car ils n'auront plus à communiquer avec un bureau à l'étranger s'ils viennent d'un pays où il y a dispense de l'obligation d'obtenir un visa canadien de résident temporaire. Ainsi, les bureaux des visas situés dans ces pays pourront réaffecter des ressources à d'autres activités prioritaires.

Admission de travailleurs temporaires comblant des pénuries de compétences et transférant aux travailleurs canadiens des compétences en demande

En septembre 2001, un projet pilote visant à répondre à une pénurie critique de main-d'œuvre dans l'industrie ontarienne de la construction a été officialisé.²⁷ Développement des ressources humaines Canada, CIC et la Greater Toronto Home Builders' Association ont conclu une entente destinée à faciliter l'entrée d'un maximum de 500 travailleurs temporaires sur une période de deux ans. Afin de compléter le projet pilote, l'industrie adoptera une stratégie à long terme en vue d'intéresser les jeunes Canadiens dans ce secteur d'activité, de faire connaître les possibilités d'emploi et d'attirer les travailleurs des régions connaissant un taux élevé de chômage.

Le 30 novembre 2001, CIC a lancé un programme autorisant les époux ou conjoints de fait de travailleurs temporaires²⁸. Ce programme aidera les employeurs canadiens à attirer des travailleurs qualifiés, car ceux-ci

seront plus enclins à accepter des offres s'ils savent que leur époux ou conjoint de fait pourront également travailler pendant leur séjour au pays. Cette initiative s'adresse aux époux et conjoints de fait des employés professionnels et des gestionnaires ainsi qu'à ceux des personnes occupant des emplois techniques et spécialisés.

Le Règlement autorise aussi les visiteurs commerciaux à entrer au Canada. Par « visiteurs commerciaux », on entend les personnes qui cherchent à participer à des activités commerciales au Canada sans s'intégrer directement au marché du travail. Il s'agit de personnes qui viennent au Canada pour y acheter des biens ou des services, pour y vendre des biens et des services à des entreprises canadiennes, ou qui suivent ou donnent une formation à la société-mère ou à une filiale canadienne d'une entreprise donnée. Dans tous les cas, la principale source de rémunération des activités commerciales se situe à l'extérieur du Canada et le principal lieu où l'intéressé réalise ses bénéfices se trouve aussi principalement à l'extérieur du Canada. Ces personnes peuvent maintenant travailler au Canada sans être munies d'une autorisation d'emploi.

27 Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.html>> pour en apprendre davantage sur le projet pilote.

28 Consultez le communiqué de presse à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0125-f.html>>.

Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se rétablir

En raison de ses engagements humanitaires et de ses obligations internationales, le Canada doit protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin d'être réétablies.²⁹ Pour obtenir ce résultat stratégique, il faut atteindre les objectifs établis pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur

privé, et exécuter un programme de rétablissement des réfugiés qui soit efficace et adapté aux besoins. Le Ministère s'efforce également d'entretenir des relations suivies et efficaces avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), qui accorde le statut de réfugié. L'influence qu'exerce le Canada sur les initiatives prises par la communauté internationale pour protéger les réfugiés alimente ces deux volets du programme.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Atteindre les objectifs visés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> atteindre les objectifs fixés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement (7 300) et le secteur privé (2 800 – 4 000) sélectionnés à l'étranger
Exécution d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et répondant mieux aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> élaborer des dispositions réglementaires qui accordent une plus grande latitude pour évaluer l'admissibilité au programme et la capacité potentielle de s'établir; permettre le traitement subséquent des demandes des personnes à charge demeurées à l'étranger; et diversifier les possibilités offertes au secteur privé en matière de parrainage <input checked="" type="checkbox"/> mettre en œuvre, à l'échelle mondiale, le traitement accéléré des cas de protection urgente <input checked="" type="checkbox"/> accroître la participation des ONG au processus de rétablissement par la mise en œuvre du projet pilote des fournisseurs de services au Canada et, à Bogota et à Ankara, du projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger <input checked="" type="checkbox"/> appliquer le cadre d'évaluation du Programme d'aide au rétablissement et établir des plans pour effectuer la vérification des activités des fournisseurs de services <input checked="" type="checkbox"/> définir et supprimer les obstacles aux programmes et aux services en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux
Établissement de relations efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> établir un cadre opérationnel pour mettre en place un système de traitement préliminaire simplifié, de sorte que les demandes d'asile puissent être renvoyées à la Commission dans les trois jours ouvrables suivant leur présentation <input checked="" type="checkbox"/> officialiser une politique d'intervention stratégique nationale pour la détermination du statut de réfugié au pays <input checked="" type="checkbox"/> modifier le Règlement afin que les réfugiés au sens de la Convention sans papier aient à attendre trois ans plutôt que cinq pour obtenir la résidence permanente

²⁹ Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/index.html>> pour vous renseigner sur la protection des réfugiés.

Ressources utilisées

Dépenses prévues	127 266 000 \$
Total des autorisations	131 435 771 \$
Dépenses réelles 2001-2002	113 407 237 \$

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a été supérieur de 4,2 millions de dollars aux dépenses prévues, surtout par suite des ressources supplémentaires consacrées au Programme fédéral de santé intérimaire. Des ressources totalisant 18 millions de dollars ont été inutilisées, en raison surtout des besoins réduits de 10,4 millions au titre de l'effort d'aide au Kosovo; de 5,6 millions au titre du budget de fonctionnement; et de 2 millions de dollars pour ce qui est du programme régulier d'aide au rétablissement. CIC ne pouvait réaffecter à d'autres initiatives le financement qui lui avait été consenti pour le Kosovo.

Résultats obtenus

Atteindre les objectifs visés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé

L'admission du nombre visé de réfugiés constitue un élément important en vue d'atteindre l'objectif de CIC au chapitre de la protection des réfugiés au pays et à l'étranger. En 2001, CIC a légèrement dépassé sa cible de 7 300 réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPCG), 7 321 personnes étant devenues résidentes permanentes. Le Québec a été en mesure de rétablir 1 813 personnes, un peu plus que sa cible de 1800 personnes. Le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé ayant obtenu le droit d'établissement a atteint la fourchette cible de 2 800 à 4 000 personnes, avec 3 560 réfugiés réétablis au Canada. Le Ministère a admis 11 886

demandeurs d'asile et 3 746 personnes à leur charge à l'étranger, atteignant et dépassant ainsi, respectivement, les objectifs établis pour ces groupes.³⁰

Ces cibles ont été atteintes grâce aux relations dynamiques du Ministère avec des partenaires, comme l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les répondants du secteur privé qui soutiennent les réfugiés nouvellement réétablis. À titre d'exemple, dans le cadre du projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger, certaines ONG ont contribué à la préparation et au traitement préliminaire des demandes d'asile. Une évaluation préliminaire de ce projet pilote a montré que ce partenariat avait accru la capacité du HCR de confier des cas au Canada.

30 Pour plus de renseignements statistiques, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html#statistiques>>.

Immigrants admis en 2001

Réfugiés	Plan de 2001 (annoncé le 8 février 2001)	Nombre réel
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	7 300	7 321
Réfugiés parrainés par le secteur privé	2 800 – 4 000	3 560
Réfugiés admis au Canada	10 000 – 15 000	11 886
Personnes à charge à l'étranger	2 000 – 3 000	3 746
Total des réfugiés	22 100 – 29 300	26 513

Exécution d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et répondant mieux aux besoins

La promulgation de la LIPR a constitué une étape importante dans le renforcement du programme de rétablissement des réfugiés. Elle a fourni un cadre pour l'élaboration de règlements et de politiques qui contribueront à atteindre les objectifs du gouvernement. La LIPR officialise les directives administratives adoptées en 2000 afin d'assouplir le processus d'évaluation du potentiel de rétablissement des personnes et accorde plus d'importance aux liens existants qui unissent déjà les réfugiés au Canada. Le Ministère a travaillé de concert avec des ONG, dont le Conseil canadien pour les réfugiés, afin que le Règlement satisfasse aux objectifs ayant fait l'objet d'une entente lors des consultations. Le nouveau Règlement respecte deux engagements en particulier : d'une part, assouplir le traitement des demandes des personnes à charge (conjoint et enfants à charge) n'ayant pu venir au pays et; d'autre part, élargir le programme de parrainage, en permettant par exemple à des particuliers de coparrainer un réfugié de concert avec un groupe.

Le nouveau Règlement reflète également l'engagement visant à mieux protéger les personnes particulièrement vulnérables. Grâce à la mise en œuvre à l'échelle mondiale d'un programme de traitement accéléré des cas de protection urgente, CIC a pu répondre à la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de rétablir d'urgence 141 personnes. En outre, les nouvelles définitions réglementaires, qui décrivent clairement la protection d'urgence, permettent à CIC et à son partenaire, le HCR,

d'identifier rapidement les personnes ayant le plus besoin de protection et d'exempter ces derniers de l'obligation de satisfaire aux critères de rétablissement.

En plus d'officialiser les politiques déjà élaborées, CIC a travaillé à renforcer la coopération avec ses partenaires stratégiques. Ainsi, aux termes du projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger (FSE), les ONG qualifiés peuvent se charger des préparatifs et du traitement préliminaire des dossiers des réfugiés. Le projet a été lancé et réalisé pendant l'exercice financier.

Au cours du projet pilote, des procédures ont été mises sur pied pour faciliter le traitement des cas de rétablissement des réfugiés d'Iran ayant temporairement trouvé refuge en Turquie. Une évaluation préliminaire de ce projet pilote a démontré qu'il améliorait nettement la capacité du HCR de renvoyer des cas au Canada et celle de la mission de traiter les cas. Sur le nombre total de personnes renvoyées au Canada par le biais du projet FSE, CIC en a sélectionné 248 aux fins du rétablissement au Canada. Les nouvelles dispositions réglementaires donnent au ministre l'autorité nécessaire pour signer des protocoles d'entente avec des organismes, au profit d'autres initiatives de même nature.

Un projet similaire a été conçu pour améliorer la connaissance et la compréhension qu'a la collectivité locale de la Sierra Leone du programme canadien de rétablissement des réfugiés et d'aider la collectivité à participer au programme de parrainage privé des réfugiés. Dans le cadre du projet FSC de la Sierra Leone, cinq groupes communautaires de la Sierra Leone se sont joints à des

programmes de parrainage, soumettant des engagements à parrainer quelque 700 réfugiés de la Sierra Leone. De ce total, 250 personnes ont été parrainées en vertu d'une initiative mixte 4/8 (quatre mois de prise en charge par le gouvernement, huit mois de prise en charge par le répondant). Le projet pilote a pris fin en juin 2001.

Travaillant en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, CIC a amélioré les services offerts à l'échelle du pays aux réfugiés réétablis. L'interdiction de voyager de certains réfugiés a été entre autres levée. Pour la première fois, des réfugiés réétablis arrivés au Canada comme membres des catégories désignées pour considérations humanitaires (CDCH) ont pu demander un titre de voyage pour réfugiés délivré par le Canada. D'autre part, des discussions avec les provinces ont facilité, pour les membres des CDCH, l'entrée au Canada à l'aide de permis temporaires afin qu'ils puissent avoir accès aux avantages qu'offre le Programme fédéral de santé intérimaire dans certaines provinces.

En 2001-2002, CIC a également adopté un Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions de l'Immigration (iSMRP), afin que les fournisseurs de service à qui CIC verse des fonds, dans le cadre de son programme de contributions, puissent présenter, par l'intermédiaire de l'Internet, des rapports sur les services qu'ils fournissent aux réfugiés. Les données recueillies permettront à CIC d'évaluer les résultats du programme et, par conséquent, de mieux rendre compte des résultats obtenus. La composante du système qui concerne l'aide au rétablissement a été mise à l'essai en 2001-2002, et sera intégralement mise en œuvre en 2002.

Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Par sa participation aux initiatives internationales de protection des réfugiés, CIC est un chef de file mondial pour ce qui est de relever les défis internationaux en matière de protection des réfugiés. Ainsi, CIC coordonne le rôle du Canada au sein du HCR au nom des ministères et organismes concernés : CIC, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international. À ce titre, CIC est le principal responsable de l'établissement de mécanismes horizontaux permettant aux intervenants et aux organismes d'élaborer des politiques horizontales. Grâce à la bonne exécution de son rôle, CIC a réussi à coordonner des positions politiques canadiennes cohérentes dans le dossier du HCR.

CIC, notamment, dirige la participation du Canada aux consultations mondiales du HCR sur la protection des réfugiés, et c'est dans une large mesure grâce à ses efforts que la question de la relation entre les mouvements de réfugiés et les flux de migrants a été mise au programme du HCR. CIC a fait une importante contribution à l'élaboration du Agenda perçu la protection des réfugiés du HCR. Les apports de CIC à ce débat international ont permis une collaboration efficace à la fois dans l'élaboration d'approches de la protection des réfugiés et le contrôle des migrations illégales. À cet égard, le Canada a pris part, en février 2002, à la Conférence ministérielle sur l'introduction de clandestins et le trafic d'êtres humains tenue à Bali et s'est engagé à effectuer un suivi au moyen de groupes de travail.

Depuis 1997, le Canada participe avec les États-Unis au processus *Vision de la frontière*³¹. Après les événements du 11 septembre, le Canada et les États-Unis ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente³², qui vise à faciliter la collaboration sur les questions de sécurité tout en accélérant le passage

31 Pour plus de renseignements, voir <<http://www.can-am.gc.ca/menu-f.asp?act=v&mid=2&cat=26&did=289>>.

32 Voyez à ce sujet <<http://www.can-am.gc.ca/menu-f.asp?print=1&act=v&mid=2&cat=26&did=1247>>.

légitime des gens et des marchandises à la frontière.

Le plan d'action assorti à cette Déclaration exige du Canada et des États-Unis qu'ils revoient les pratiques et procédures en matière d'asile et de statut de réfugié afin de garantir que les demandeurs font l'objet d'un contrôle préliminaire rigoureux. De plus, conformément à ce plan d'action, les deux pays doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre en commun leurs renseignements sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans cette optique, CIC et le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis continuent d'envisager un échange accru d'information, de manière à améliorer l'intégrité des programmes, tout en respectant cependant le caractère confidentiel des renseignements et les préoccupations particulières des demandeurs d'asile au chapitre du respect de la vie privée.

La Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis exige également du Canada et des États-Unis qu'ils négocient une entente sur les « tiers pays sûrs »³³. Selon le concept du tiers pays sûr, lorsqu'un revendicateur du statut de réfugié aurait pu demander la protection d'un pays sûr qu'il a traversé pour arriver là où la demande a été déposée, il est raisonnable et approprié d'exiger du revendicateur du statut de réfugié qu'il retourne dans ce tiers pays sûr. On cherche ainsi à décourager l'usage abusif des systèmes d'asile auquel se livrent les migrants économiques. Un accord en principe a été conclu en juin 2002. Des consultations avec les intervenants ont pris fin, l'étape finale étant d'obtenir l'approbation des gouvernements des deux pays.

Établissement de relations efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

Alors que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)³⁴ est chargée de déterminer si un revendicateur du statut de

réfugié au Canada se qualifie à l'obtention de ce statut, il revient à CIC de traiter avec ces revendicateurs avant et après leur audience, que le statut leur soit consenti ou non. En conséquence, il est capital que la CISR et CIC entretiennent des relations efficaces pour veiller à la protection des réfugiés au Canada et à l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

En vertu de la LIPR, un agent de CIC dispose de trois jours ouvrables après avoir reçu la demande d'asile pour déterminer si elle est recevable par la CISR. En conséquence, CIC a élaboré un modèle pour le traitement des demandes d'asile; il s'applique tant aux points d'entrée qu'aux bureaux de CIC dans tout le pays. Selon ce modèle, toute personne réclamant la protection à titre de réfugié doit subir un examen d'immigration au cours duquel l'agent évalue les motifs de recevabilité et détermine si la demande peut être déférée à la CISR. La LIPR prévoit également que, si l'agent ne prend pas de décision quant à la recevabilité, la demande est réputée déferée à la Commission. Si CIC reçoit des renseignements défavorables après que le cas a été transmis à la CISR, la recevabilité de la demande peut faire l'objet d'un nouvel examen, et la CISR mettra fin à la procédure.

CIC a supprimé la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité (CRCCSPI). Conformément à la LIPR, les réfugiés sans passeport ou document de voyage n'ont pas besoin d'attendre une certaine période avant de demander le droit d'établissement. Le nouveau Règlement énonce des directives précises pour les personnes protégées dépourvues de documents et qui demandent le droit d'établissement³⁵.

En consultation avec les intervenants clés, CIC a élaboré une politique nationale d'intervention qui fixe les priorités d'intervention dans les cas de demande d'asile soumises à la CISR. Des lignes directrices à l'intention des

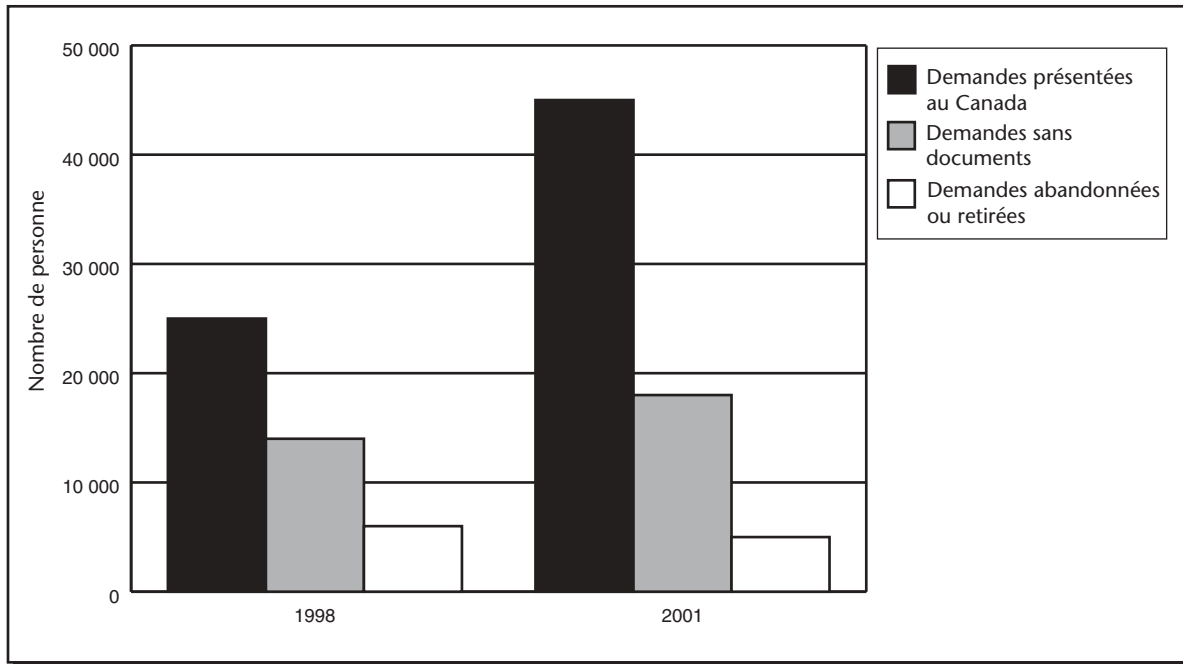
33 Consultez à ce sujet le site <<http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/pays-surs.html>>.

34 La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a son site Web à l'adresse <<http://www.cisr.gc.ca>>.

35 Pour vous renseigner davantage sur ces directives, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/frnacaish/lipr/faq-refugies.html>>.

agents locaux les aident à prendre les mesures appropriées et à déterminer où de telles interventions doivent avoir lieu. Cette politique assure l'uniformité entre les interventions et leur conformité à la politique générale de CIC.

Graphique 3 : Pressions subies par le système des réfugiés



Aide à l'adaptation et à l'établissement des nouveaux arrivants ainsi qu'à leur intégration à la société canadienne

Bon nombre de nouveaux arrivants au Canada ont besoin d'aide pour s'adapter à la vie sociale, culturelle et économique canadienne. En facilitant l'intégration des nouveaux arrivants et en les aidant à devenir citoyens canadiens aussi rapidement que possible, CIC aide tous les Canadiens à profiter des contributions que peuvent faire les nouveaux arrivants en devenant membres des collectivités canadiennes.

Pour réaliser ce résultat stratégique, CIC travaille à appuyer et à améliorer la prestation de programmes productifs d'intégration

auprès des nouveaux arrivants ainsi qu'à promouvoir la compréhension des exigences et avantages de la citoyenneté canadienne.³⁶

La promotion d'une meilleure compréhension de l'intégration et de la citoyenneté parmi les Canadiens aide notre société à s'adapter aux besoins des immigrants, tout en favorisant un sentiment d'appartenance tant chez les Canadiens que chez les nouveaux arrivants. Comme l'immigration joue un rôle toujours plus important dans la croissance de la population active et de la population générale au Canada, ces programmes et l'octroi de la citoyenneté à proprement parler sont essentiels à l'édification d'une société cohésive tirant profit des expériences diverses des nouveaux immigrants et des réfugiés.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> améliorer la prestation des programmes d'établissement offerts aux nouveaux arrivants par la mise en œuvre et l'élaboration continue d'un cadre de mesure et d'évaluation <input checked="" type="checkbox"/> améliorer la préparation des nouveaux arrivants au marché du travail et monter des programmes pour les jeunes en collaboration avec d'autres ministères
Amélioration de la reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> entamer un dialogue sur la capacité en matière de politiques et de programmes grâce à la participation du secteur bénévole <input checked="" type="checkbox"/> mieux vérifier si les fournisseurs de services offrent activement des services aux minorités de langue officielle, s'il y a lieu
Octroi de la citoyenneté canadienne aux résidents permanents admissibles, afin de les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> mieux mesurer et évaluer l'exécution du programme d'accès à la citoyenneté
Promotion efficace et compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> accroître la prise de conscience et l'engagement envers les questions de citoyenneté et d'intégration par la promotion du bénévolat en tant que valeur canadienne

³⁶ Pour vous renseigner sur les services d'intégration et les questions connexes, rendez-vous à l'adresse <<http://www.integration-net.cic.gc.ca/f1home.htm>>.

Ressources utilisées

Dépenses prévues	324 407 000 \$
Total des autorisations	351 807 069 \$
Dépenses réelles 2001-2002	350 756 891 \$

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 27,4 millions de dollars les dépenses prévues, en raison d'un paiement de 10 millions de dollars en application de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration (5 millions de dollars pour chacun des exercices comptables 2000-2001 et 2001-2002); d'un financement de 3,7 millions de dollars au chapitre de la sécurité publique et de l'antiterrorisme; et de 13,7 millions de dollars pour les conventions collectives, de la provision de report du budget de fonctionnement de 2000-2001 à 2001-2002 et le réaménagement des ressources transférées des Services de gestion.

Résultats obtenus

Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

La stratégie d'intégration de CIC vise à permettre aux nouveaux arrivants de s'établir, de s'adapter et de s'intégrer aussi rapidement et aussi facilement que possible afin de devenir des membres productifs de la société canadienne. Il s'agit d'une démarche qui s'applique dans les deux sens et qui favorise l'adaptation tant des nouveaux arrivants que de la société d'accueil. Le Canada répond aux besoins des nouveaux arrivants par une gamme de programmes d'établissement de même que de services et d'activités de promotion de l'intégration pendant toute la durée de la démarche d'intégration.

Le succès de l'intégration dépend notamment de la capacité d'apprendre la langue, de l'accès au marché du travail et de la reconnaissance des titres de scolarité et de compétence; entrent aussi en compte la discrimination et la capacité d'absorption des

grands centres urbains où la majorité des gens choisissent de vivre. Pour aider les nouveaux arrivants à faire face à ces défis, CIC travaille de concert avec d'autres ministères à éliminer les obstacles à l'intégration et fournit des services vitaux d'établissement, dont la formation linguistique des nouveaux arrivants adultes dans le cadre du programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada³⁷, l'orientation, la formation aux habiletés de recherche d'emploi du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants³⁸ et l'établissement de liens avec des familles canadiennes en vertu du Programme d'accueil.³⁹

Pour assurer une prestation uniforme des services d'établissement d'un bout à l'autre du Canada, le Ministère a intégré de nouvelles méthodes de mesure du rendement dans ses activités. Les partenaires du Ministère devront ainsi adopter des méthodes analogues pour que le programme puisse être contrôlé et évalué à l'aide de critères normalisés. Le Cadre d'imputabilité pour les programmes de

37 Voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-f1.html>>.

38 Voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-f1.html>>.

39 Voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-f1.html>>.

contribution (CIPC) nous permettra en partie d'atteindre cet objectif.⁴⁰

Le Cadre est conforme à la vision de CIC, qui prévoit de collaborer avec les fournisseurs de services et les intervenants du secteur de l'établissement pour appliquer une méthode de mesure du rendement à quatre programmes d'établissement. Voici quelles sont les principales composantes du Cadre : l'évaluation, la mesure du rendement, le contrôle de gestion (s'il y a lieu, suivant l'entente), l'imputabilité des provinces et territoires, ainsi qu'un processus renouvelé pour les ententes de contribution. Ces composantes forment une structure globale qui permet de rendre compte de l'utilisation des fonds d'établissement.

En 2001-2002, Citoyenneté et Immigration Canada a réalisé des progrès dans les cinq composantes du CIPC. Parmi les mesures prises en 2001-2002, afin d'améliorer la reddition de comptes relative aux dépenses d'établissement figurait le projet pilote national de base de données sur la mesure du rendement mené à bien pour le Programme d'aide au rétablissement. Un projet pilote analogue a également été lancé pour le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contribution, le Ministère sera plus à même de recueillir et d'analyser des données, ce qui lui permettra d'améliorer sa capacité de mesurer les résultats de ses programmes.⁴¹ CIC utilisera cette information aux fins de l'élaboration des politiques et des programmes.

CIC a aussi élaboré et mis à jour des documents normalisés sur les ententes nationales normalisées de contribution qui sont désormais disponibles pour les ententes de contribution de CIC avec les fournisseurs de services. Par surcroît, les cadres

d'évaluation des programmes d'établissement, de même qu'un projet de cadre de contrôle de gestion, ont été mis au point. Pour contribuer à la responsabilisation provinciale-territoriale, un projet de Cadre de responsabilisation provincial-territorial a été produit aux fins des discussions avec la Colombie-Britannique et le Manitoba.⁴² Ce document comprend des modèles pour le plan annuel de service et le rapport annuel, ainsi que des mesures indicatrices communes.

CIC travaille également en collaboration avec des intervenants (bureaux régionaux de CIC, organismes de prestation de services, Bureau du Commissaire à la vie privée) à des questions de sécurité et de protection de la vie privée afin de garantir que tous les intervenants traitent d'une manière sécuritaire les renseignements amassés sur les nouveaux arrivants dans le but d'assurer le respect de la vie privée de ces personnes.

CIC copréside le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada-communautés francophones en situation minoritaire. Lancé le 19 mars 2002, ce comité a pour mandat de faciliter la consultation entre le Ministère et les communautés francophones, et de tirer le plus grand parti des occasions de favoriser le développement des communautés. La première tâche du Comité est d'évaluer, d'ici l'automne 2002, la capacité d'accueillir les nouveaux immigrants francophones de six villes : Moncton, Ottawa, Sudbury, Edmonton, Winnipeg et Vancouver. Le Comité dressera par la suite un plan stratégique pour appuyer l'accroissement du nombre des immigrants francophones.

CIC poursuit ses travaux pour mieux préparer les nouveaux arrivants au marché canadien du travail et, au cours de l'exercice 2001-2002, a pris des mesures précises de collaboration avec d'autres ministères afin d'améliorer l'accès au marché du travail des jeunes nouvellement arrivés et des autres jeunes Canadiens. CIC a

40 Pour obtenir un sommaire du cadre, voir <<http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/index.htm>>.

41 Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CIPC, voir <<http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/f/index.htm>>.

42 Consultez les communiqués de presse sur le sujet aux adresses <<http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles02/0204-f.html>> et <<http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0209-f.html>>.

travaillé avec Industrie Canada et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour élaborer les documents *Atteindre l'excellence – investir dans les gens, le savoir et les possibilités* et *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada* dans le cadre de la Stratégie d'innovation du Canada.⁴³ Les buts de ces documents sont notamment de s'assurer que le Canada continue d'attirer les immigrants qualifiés qu'il lui faut et aider ces immigrants à se réaliser pleinement dans le marché du travail et dans la société. Ces documents ont été largement diffusés et forment l'assise des consultations que CIC mènera auprès des intervenants concernant l'intégration au marché du travail et la reconnaissance des titres de compétence et de scolarité.

CIC a également pris part, au cours de l'exercice 2001-2002, à un groupe de travail de DRHC sur les jeunes à risques, contribution qui a aidé à élargir la définition de cette catégorie de jeunes pour inclure les jeunes immigrants. Le Ministère a également fourni au titre du renouvellement de la Stratégie emploi jeunesse⁴⁴ (SEJ) des avis sur les jeunes immigrants et les agences qui s'occupent d'eux. La contribution de CIC a permis à DRHC de mettre sur pied des groupes de discussion et d'élaborer des plans à l'intention des jeunes dans le cadre de la Stratégie d'innovation.

Amélioration de la reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes d'établissement

CIC continue de tirer parti de ses relations avec ses partenaires provinciaux par le biais du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration⁴⁵. Le Groupe permet aux provinces et aux

territoires d'échanger en ce qui a trait à leurs préoccupations et leurs pratiques exemplaires.⁴⁶ En 2001-2002, d'importants progrès ont aussi été accomplis en collaboration avec d'autres ministères, particulièrement DRHC et Patrimoine canadien, et avec le secteur bénévole.

Plus précisément, CIC collabore avec des organismes d'établissement et avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux à un projet d'établissement, dans le cadre d'une Initiative du secteur bénévole (ISB), qui se fait en trois phases. La première a donné lieu à la Conférence nationale sur l'établissement, qui s'est tenue avec succès en juillet 2001, 350 représentants sectoriels et 50 représentants gouvernementaux y ayant pris part.⁴⁷

Quatre groupes de travail nationaux ont été créés à la suite de la conférence. Ils se composent de membres du secteur bénévole et du gouvernement qui se concentrent sur la politique d'établissement. Il en découle des possibilités de partenariat et un dialogue plus ouvert entre le gouvernement et le secteur bénévole au chapitre de l'élaboration des politiques et des programmes. Ces groupes représentent la deuxième phase du projet et demeureront actifs jusqu'à la deuxième conférence.

Par ailleurs, les membres sectoriels et gouvernementaux d'un comité mixte de planification ont entrepris la préparation de la troisième phase du projet, soit la deuxième Conférence nationale sur l'établissement, qui aura lieu en octobre 2003. Les groupes de travail fourniront des produits concrets, que le comité intégrera à la conception de son programme.

CIC appuie également l'ISB nationale en participant au groupe de travail interministériel et à la Table conjointe sur l'Accord (TCA) du Bureau du Conseil privé. La TCA a

43 Ces deux documents sont accessibles sur Internet à l'adresse <<http://www.innovationstrategy.gc.ca>>.

44 Voyez <http://www.youth.gc.ca/yesinfo_f.shtml>.

45 Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/fedprov-e.html>>.

46 Les accords bilatéraux suivants ont été conclus avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec : l'Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration, l'Entente sur les services d'établissement (dans le cas du Manitoba) et l'Accord Canada-Québec. Ces provinces sont responsables de la prestation de services d'établissement et s'acquittent de leurs devoirs à l'aide de fonds fédéraux.

47 Rendez-vous à l'adresse <http://integration-net.cic.gc.ca/conferences/f_nscindex.htm> pour vous renseigner davantage.

élaboré des projets de codes à suivre en matière d'élaboration de politiques et de financement qui ont fait l'objet d'une large consultation au sein du gouvernement et du secteur au début de juin 2002.

Grâce à ces partenariats, de même qu'au Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions dont il a déjà été question, la population canadienne est informée des dépenses du programme, de l'objet du programme en cause et des résultats associés à sa prestation.

Octroi de la citoyenneté canadienne aux résidents permanents admissibles, afin de les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne

La démarche d'intégration à la société canadienne commence par une demande d'immigration écrite et se poursuit par la sélection d'une personne ou d'une famille en tant qu'immigrant, leur arrivée et leur établissement initial au Canada et, finalement, l'obtention de la citoyenneté canadienne. CIC travaille à élaborer de nouvelles mesures législatives en matière de citoyenneté et à améliorer l'intégrité de la démarche de demande de citoyenneté et de délivrance du certificat de citoyenneté.

En attendant le dépôt du projet de loi sur la citoyenneté, CIC a instauré de nouvelles procédures administratives afin de faciliter l'adoption d'enfants par des Canadiens vivant à l'étranger. En vertu des lois actuelles, les Canadiens installés à l'étranger qui adoptent des enfants et continuent d'y vivre ne peuvent obtenir la citoyenneté canadienne pour leurs enfants en raison des exigences de résidence.

En 2001-2002, CIC a également poursuivi ses efforts pour mieux évaluer la prestation des programmes de citoyenneté. Les mesures prises comprennent l'élaboration et la mise en

œuvre d'un Système national d'assurance de la qualité qui permet de produire deux types de rapports, soit le rapport sur la fiabilité des renseignements sur les clients et le rapport sur la qualité du processus décisionnel. Le nouveau système renforce nettement la capacité de CIC d'évaluer la prestation des programmes de citoyenneté.

À la suite des événements du 11 septembre, CIC a travaillé étroitement avec le Bureau des passeports et les autorités provinciales afin d'assurer l'intégrité des documents servant à obtenir des passeports.

Promotion efficace et compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration

Bien que les programmes d'aide à l'établissement représentent un élément crucial pour l'intégration des immigrants et des réfugiés à la société canadienne, il importe également d'aider les Canadiens à comprendre les questions de citoyenneté et d'intégration.

En moyenne, 2 175 cérémonies de citoyenneté ont lieu chaque année. En 2001-2002, CIC a tenu des cérémonies d'accueil pour quelque 158 442⁴⁸ néo-Canadiens. Les cérémonies de citoyenneté représentent une occasion unique d'honorer ces nouveaux arrivants, leur famille et leurs amis.

Afin de favoriser la compréhension, chez les Canadiens, des retombées positives de la présence de nouveaux arrivants au Canada, CIC organise chaque année, en octobre, une Semaine de la citoyenneté canadienne⁴⁹, pendant laquelle plusieurs cérémonies spéciales de citoyenneté se tiennent dans tout le pays. Prenant appui sur la campagne de promotion 2000-2001 *Le Canada, un pays pour nous tous!* afin de promouvoir l'acceptation de la diversité et des nouveaux arrivants, CIC a lancé une campagne intensive au cours de la

48 Il s'agit d'un chiffre approximatif. Les chiffres officiels ne seront pas disponibles avant janvier 2003.

49 Rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/frnacais/nouvelles/01/0118-f.html>> pour trouver plus de renseignements sur la campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!*

Semaine de la citoyenneté d'octobre 2001 et au cours des semaines suivantes. Une campagne enrichie, assortie d'annonces à la télévision et dans les journaux, a été menée à l'automne afin d'accroître le sentiment d'appartenance de tous les Canadiens. Trente-deux pour cent des personnes interrogées, dans le cadre de recherches effectuées à la suite de la campagne, se rappelaient au moins un message diffusé, tandis que 82 % estimaient qu'il était opportun de diffuser de tels messages. De plus, les Canadiens estiment, d'après les résultats de ces recherches, que le gouvernement canadien devrait activement dénoncer le racisme et promouvoir la diversité et que les messages ont aidé à sensibiliser la population au phénomène de la diversité culturelle dans le sillon des événements du 11 septembre. Le succès de cette campagne a permis de mener une campagne modifiée en relation avec la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale, laquelle se tient le 21 mars.

Dans le cadre de la campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!*, le premier ministre et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont souligné, dans leur discours, que tous les Canadiens étaient des membres à part entière de la société canadienne, que vivre libres de toute discrimination était un droit fondamental, et qu'il était du devoir des Canadiens d'accepter autrui. Des messages analogues ont été transmis par les juges de la citoyenneté lors des cérémonies d'octroi de la citoyenneté et d'autres événements nationaux et internationaux. D'autres documents promotionnels ont été diffusés sur demande dans tout le pays, surtout aux enseignants et aux chefs de groupes de jeunes. Plus de 60 000 exemplaires du guide d'activités *Les voix de mon pays* ont été distribués aux organismes de jeunes, aux écoles et aux fournisseurs de services.

Par ailleurs, un programme du gouvernement du Canada visant à reconnaître les efforts de bénévoles a été réalisé avec succès en 2001. Une cérémonie spéciale s'est tenue sur la colline du Parlement afin d'honorer les grands gagnants du Certificat du mérite civique. Le programme de Citation du mérite civique souligne les efforts des gens qui aident les nouveaux arrivants à s'établir au Canada. En

2001, les 80 mises en candidature reçues représentaient une augmentation relativement aux années précédentes.

La campagne Passages vers le Canada a également eu cours pendant six semaines dans les quotidiens *Globe and Mail* et *La Presse*. Cette campagne comprenait des articles sur les expériences d'immigration et d'intégration de Canadiens bien établis. Tout comme dans les autres activités de promotion de la citoyenneté et de l'intégration, la campagne avait pour objectif de promouvoir une meilleure compréhension des expériences que sont l'immigration et l'intégration et un sentiment d'appartenance parmi tous les Canadiens.

Gestion de l'accès du Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi

CIC gère l'accès au Canada au moyen d'activités coordonnées qui comprennent l'interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans être munis des documents requis, les rapports sur les personnes ayant contrevenu à la *Loi sur l'immigration* et, au besoin, leur détention; le renvoi des individus n'ayant pas le droit de demeurer au Canada, en particulier quand elles posent une menace à la société canadienne; la participation aux activités des organismes nationaux et internationaux de renseignement; et la collaboration avec les pays partageant les mêmes vues. Les objectifs qui continueront

d'être poursuivis sont les suivants : améliorer la capacité de CIC d'empêcher la venue de clandestins au Canada, surtout l'introduction, sur une grande échelle, de grands groupes de migrants par les réseaux de passeurs; accélérer les renvois; accroître les moyens dont dispose CIC en matière de renseignement, tant au pays qu'à l'étranger.

Dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre 2001, CIC a adopté des mesures supplémentaires destinées à protéger la santé et la sécurité des Canadiens sans pour autant compromettre la capacité du Canada à attirer de nouveaux arrivants dont les apports favorisent le développement économique et social du pays.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Activités ministérielles contribuant à la protection de la société canadienne	<input checked="" type="checkbox"/> élaborer, avec les États-Unis, des stratégies novatrices à appliquer pour traiter les problèmes posés par les migrations à l'échelle continentale <input checked="" type="checkbox"/> mener à bien l'évaluation du Programme canadien sur les crimes de guerre
Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans détenir les documents requis	<input checked="" type="checkbox"/> poursuivre l'élaboration d'une pièce d'identité plus sûre pour les résidents permanents, sous réserve d'un financement suffisant
Signalement et, au besoin, détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i>	<input type="checkbox"/> renforcer la capacité de CIC de réduire le risque couru par la population canadienne en effectuant une revue et un remaniement de la politique de détention
Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne	<input checked="" type="checkbox"/> améliorer la coopération internationale avec des pays partageant les mêmes vues, afin de résoudre le problème des criminels de guerre, des terroristes et du crime organisé, particulièrement au chapitre du partage de l'information

Ressources utilisées

Dépenses prévues	218 369 000 \$
Total des autorisations	296 356 030 \$
Dépenses réelles 2001-2002	261 591 018 \$

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 78 millions de dollars les dépenses prévues, en raison surtout des fonds de 51,4 millions de dollars attribués à la sécurité publique et à l'antiterrorisme, des 8,4 millions de dollars affectés au programme canadien sur les crimes de guerre et de la réaffectation des ressources provenant des Services de gestion. Une somme totale de 34,7 millions de dollars a été inutilisée, du fait surtout de la réduction de 12,5 millions de dollars de la somme nécessaire pour les programmes, de la non-utilisation des 2,2 millions de dollars prévus pour les clandestins de la mer et de la non-utilisation d'une somme de 14,7 millions de dollars par suite des retards subis par plusieurs projets d'immobilisations et de fonctionnement (notamment : locaux, acquisition de mobilier et de matériel, équipement informatique, diminution du nombre des contrôles, et diminution des besoins dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire).

Résultats obtenus

Activités ministérielles contribuant à la protection de la société canadienne

En plus des activités permanentes qui reflètent les engagements de CIC au chapitre de l'interception, du signalement, de la détention ou du renvoi de gens susceptibles de représenter une menace, CIC a lancé plusieurs initiatives nouvelles pour mieux gérer l'accès au Canada, dont le renouvellement de l'assise législative du Ministère par la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). La nouvelle Loi confère une portée plus vaste à CIC pour ce qui est de sa contribution au programme du gouvernement du Canada en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme.

Créée après les événements du 11 septembre, la nouvelle Direction générale du renseignement a permis à CIC de regrouper ses ressources dans ce domaine et de disposer d'un point central pour échanger de l'information avec ses partenaires dans le monde du

renseignement. CIC a également investi dans ses activités de renseignement qui comportent trois volets principaux : accroître les moyens d'action, améliorer le contrôle, et gérer la sécurité au sein du Canada. La renégociation de la Déclaration d'entente conclue en 1999 entre CIC, le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis et le Département d'État américain a par ailleurs progressé.

Le Discours du budget fédéral de décembre 2001 a annoncé l'affectation de ressources considérables aux activités frontalières et de collaboration avec les États-Unis visant à élaborer des stratégies novatrices de règlement des problèmes émergents et, à longue échéance, les problèmes de migration qu'ont fait ressortir ces événements. Des progrès appréciables ont notamment été accomplis au chapitre de l'élaboration de la Stratégie des frontières multiples, la signature de la Déclaration canado-américaine sur la frontière intelligente⁵⁰, la négociation de l'Accord sur les tiers pays sûrs⁵¹ et l'étude de solutions créatives de gestion frontalière, comme le

50 Voir <<http://www.can-am.gc.ca/menu-f.asp?print=1&act=v&mid=2&cat=26&did=1247>>.

51 Voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/pays-surs.html>>.

système d'information préalable sur les voyageurs.

L'approche conjointe adoptée par CIC et le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU), afin de régler les problèmes de migration continentale, repose sur la Stratégie des frontières multiples de CIC. La stratégie vise à axer les activités d'inspection et d'interception sur tous les points d'entrée du continuum des déplacements, du pays de départ jusqu'en Amérique du Nord. Ce processus, qui commence par la vérification de la demande de visa, englobe toutes les étapes du déplacement vers l'Amérique du Nord : depuis la présentation des papiers avant l'embarquement, l'embarquement initial, les différentes étapes du trajet, le dernier point d'embarquement et le passage par les ports maritimes et aéroports internationaux, et, enfin, l'arrivée à la frontière canado-américaine. Du point de vue de l'immigration, il est possible, à chaque point de contrôle, que l'on repère et intercepte des voyageurs inadmissibles, que ce soit avant leur départ ou pendant leur déplacement vers l'Amérique du Nord. Essentiellement, le contrôle frontalier commence à l'étranger. CIC concentre ses efforts de renseignement et d'interception à chaque point de contrôle, afin de tenir les personnes inadmissibles et potentiellement dangereuses aussi loin que possible de l'Amérique du Nord.

Pour appliquer son concept des « frontières multiples », le Ministère a collaboré avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) afin d'obtenir, de la part des transporteurs aériens internationaux, de l'information préalable sur les passagers. La LIPR autorise CIC à obliger les transporteurs aériens à lui communiquer des renseignements précis sur leurs manifestes. Les unités d'analyse-passagers, dans les aéroports canadiens, seront chargés d'identifier avant leur arrivée les voyageurs présentant un

risque élevé, ce qui permettra à CIC de repérer les criminels et les personnes présentant un risque pour la sécurité dès le début du processus.

Le Cadre de gestion du risque que le Canada et les États-Unis ont établi conjointement complète la Stratégie des frontières multiples : il définit les risques présents à tous les points d'entrée le long de l'itinéraire suivi par les migrants, évalue l'ampleur de la menace qu'ils présentent, et prévoit le niveau de contrôle qu'il convient d'exercer en conséquence. Les efforts d'interception de CIC se concentreront de plus en plus sur l'identification précoce des voyageurs inadmissibles représentant une menace pour la société nord-américaine. Parallèlement, CIC continuera d'étudier, avec l'ADRC et les organismes américains, d'autres modes d'inspection comme NEXUS⁵² et le système de traitement accéléré des passagers. Ces programmes visent à faciliter le passage à la frontière des voyageurs présentant un faible risque (grâce à un processus commun d'inscription des intéressés), ce qui permet aux gouvernements de faire passer les voyageurs plus rapidement.

52 Voir <<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/nexus.html>>.

Programme canadien concernant les crimes de guerre

Une évaluation du Programme canadien concernant les crimes de guerre⁵³ a été effectuée cette année. Elle a révélé que la raison d'être et le concept du programme sont valables et que le programme a accru les interceptions, amélioré les interventions de CIC devant la CISR et renforcé les partenariats avec la communauté internationale qui s'intéresse aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. L'évaluation a permis de constater que l'efficacité du programme pourrait s'améliorer si l'on renforçait le rôle du Groupe interministériel des opérations, convenait d'un modèle d'investigation, accélérât le processus de renvoi et attribuait plus de ressources à la coordination du renseignement de sécurité et à la poursuite des criminels de guerre contemporains.

En réponse, la Section des crimes de guerre de CIC et la CISR se sont entendues sur un mécanisme visant à aborder les questions préoccupantes d'une façon plus rapide et plus efficace.

Santé des immigrants

En 2001, CIC a examiné la question de la santé des immigrants. Le plan d'action établi à la suite de cet examen a conduit au remaniement en profondeur de la façon dont le Ministère gère les composantes médicales du programme d'immigration. CIC a mis sur pied une Direction générale des services médicaux, destinée à servir de point central pour les aspects médicaux de la sélection, de l'admissibilité et du Programme fédéral de santé intérimaire. De par sa raison d'être et son mode de fonctionnement, la nouvelle Direction générale des services médicaux favorisera la collaboration avec Santé Canada et les organismes canadiens de santé. Les autres changements apportés dans ce domaine ont consisté à améliorer le processus utilisé pour aviser les autorités provinciales de surveiller la santé publique. Le Ministère continue de moderniser la façon dont il aborde la santé dans le contexte de l'immigration.

Rendement Canada 2001, document qui donne un aperçu de la qualité de vie au Canada, souligne le rôle que joue CIC afin d'appuyer des collectivités fortes au moyen de dispositions législatives sur l'immigration.

53 Pour vous renseigner davantage sur le programme, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0115-f.html>>.

Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans détenir les documents requis

En 2001, le nombre des personnes interceptées s'est établi à 7 879, soit une augmentation de 26 %. Pour réduire les risques de fraude, CIC a remplacé la fiche relative au droit d'établissement par une nouvelle carte de résident permanent (carte RP)⁵⁴, un document d'identité plus sûr destiné aux personnes se trouvant au Canada et jouissant en toute légitimité de la résidence permanente. L'introduction de la carte de résident permanent, un objectif de longue date du Ministère, est devenue urgente dans la foulée des attaques terroristes perpétrées le 11 septembre contre les États-Unis. La carte RP fait désormais partie intégrante du nouveau programme de sécurité du gouvernement du Canada.

Cette carte de haute technologie, à l'épreuve de la fraude, a été élaborée dans le cadre d'un ensemble de propositions visant des modifications politiques et législatives. En vertu de la LIPR, une attestation de statut doit être délivrée aux résidents permanents légitimes du Canada. Pour le lancement de la carte, le Ministère a mené une campagne de publicité afin de renseigner la population canadienne et les éventuels titulaires de la carte.

La carte RP est remise aux nouveaux résidents permanents et comporte des dispositifs de sécurité, dont une zone lisible par machine et une bande optique à haute capacité d'emmagasinage de données. Elle a en outre été conçue de manière à permettre l'utilisation éventuelle de nouvelles technologies d'identification, qui la rendront encore plus sécuritaire. Une importante recherche a été investie dans la conception et la configuration de la carte afin d'en assurer une haute résistance à la fraude et la conformité à toutes les normes internationales applicables. La carte RP permet une vérification plus sûre et plus fiable du statut et réduira le nombre d'entrées illégales au Canada.

Signalement et, au besoin, détention des contrevenants à la Loi sur l'immigration

Aux points d'entrée au Canada et aux bureaux intérieurs d'immigration, CIC peut, pour protéger la sécurité publique, détenir des personnes ayant enfreint la *Loi sur l'immigration*.

Les événements du 11 septembre ont porté le programme de détention de CIC à l'attention du public, soulignant le rôle positif des pratiques de détention lorsqu'elles sont appliquées judicieusement dans le cadre du programme de sécurité du gouvernement du Canada et en réponse au terrorisme. Le nombre de gens détenus pendant l'exercice 2001-2002 a été de 9542, pour un total de 141 307 jours. Cela représente une tranche supplémentaire de 8,6 % de personnes détenues et une hausse de 3,6 % du nombre total de jours de détention par rapport à l'exercice précédent.

En 2000, CIC a entrepris une revue nationale de ses pratiques de détention. Il a notamment été recommandé de gérer plus étroitement le programme de détention dans toute l'organisation. En conséquence, la Direction des détentions et le Comité national de gestion des détentions ont été mis sur pied. Cette nouvelle structure organisationnelle a pour objectif de promouvoir l'uniformité, d'imprimer une orientation stratégique, d'élaborer et de maintenir des normes et principes nationaux de traitement des détenus et d'appuyer les activités des régions.

Bien que la revue de la politique de CIC en matière de détention ait pris fin au début de 2001, la démarche visant à établir une orientation stratégique pour la détention a été dépassée par les événements du 11 septembre. Le Ministère est en train de revoir la stratégie dans le contexte de ces événements.

En 2001-2002, CIC a signé une entente avec la Croix-Rouge, qui servira d'organisme externe de surveillance des détentions aux fins de l'immigration. Les dispositions réglementaires et les directives instaurées dans le cadre de la nouvelle Loi ont été rédigés de façon à

⁵⁴ Pour vous renseigner davantage sur la carte, rendez-vous à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/carte-rp/index.html>>.

promouvoir et à améliorer l'uniformité, à l'échelle du pays, dans l'application des dispositions relative à la détention aux fins de l'immigration. Ces dispositions réglementaires et directives appuient également le programme de sécurité publique tout en maximisant les ressources de détention. En outre, la LIPR a pour effet de modifier la *Loi sur le système correctionnel* et la mise en liberté sous condition, rendant inadmissibles à la semi-liberté les personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi et qui purgent une sentence.

Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne

Le renvoi des personnes interdites de territoire est crucial afin de préserver l'intégrité des programmes canadiens de citoyenneté, d'immigration et des réfugiés. Le renvoi des criminels, notamment de ceux qui représentent un danger pour la société canadienne (c'est-à-dire des gens reconnus coupables de crimes graves commis à l'aide d'armes, de crimes violents et d'infractions aux dispositions législatives sur les stupéfiants), de même que des criminels de guerre, des terroristes et des membres d'organisations criminelles, est nécessaire à la protection de la sécurité et du bien-être de la société canadienne. En 2001, le nombre de renvois est passé à 9 165, soit une hausse de 6 %. La coopération internationale constitue un élément important pour traiter efficacement les problèmes que pose la migration illégale, dont le mouvement des criminels et les menaces pour la sécurité.

En mars 2002, CIC a finalisé une entente sur l'échange de renseignements et la coopération avec les Pays-Bas. Cette entente vise l'échange de renseignements sur la migration illégale (dont celle des personnes inadmissibles pour des motifs de criminalité et de sécurité) de même que la collaboration entre agents des réseaux outre-mer des deux pays. Une entente comparable existe déjà avec le Royaume-Uni. Des ententes sur l'échange de renseignements sont également en vigueur avec l'Australie et les États-Unis.

La Convention contre la criminalité transnationale organisée⁵⁵ et ses deux protocoles additionnels contre le trafic des migrants et la traite des personnes constituent les principaux instruments juridiques internationaux portant sur le crime organisé. La Convention et les protocoles ont été signés en décembre 2000 et ratifiés par le Canada en mai 2002. Le Canada a été très actif dans l'élaboration et la négociation de ces trois instruments juridiques. CIC a dirigé l'élaboration des deux protocoles sur le plan national. Suite à l'entrée en vigueur de ces protocoles, le trafic des êtres humains est devenu une infraction au Canada. À cet égard, la LIPR établit comme peine maximale l'emprisonnement à vie et une amende d'un million de dollars.

CIC demeure actif au sein de multiples forums internationaux. Il peut ainsi échanger des renseignements avec les autres pays, mettre en commun les pratiques les plus efficaces et les améliorations à apporter aux normes, et coopérer au contrôle des migrations. Le rôle du Canada à la présidence du G8 a été le fait marquant du calendrier de 2002. Depuis plusieurs des années, la Direction générale de l'exécution de la loi de CIC préside un groupe de travail du G8 sur les questions de migration. CIC est donc l'hôte de ces rencontres et en établit l'ordre du jour.

Sachant l'importance croissante du contre-terrorisme et de la sécurité mondiale, à la suite des événements du 11 septembre, le groupe de travail sur la migration a porté ses efforts sur l'amélioration du partage de l'information, les normes relatives aux documents de voyage et la coopération opérationnelle. Ce groupe s'est d'abord réuni au Canada à la fin de janvier 2002, rencontre qui a donné lieu à l'acceptation et à la mise en œuvre de plusieurs propositions visant à faire avancer ces activités.

Plus précisément, CIC a amélioré la coordination nationale des renvois difficiles en renforçant l'expertise en affrètement d'aéronefs et a mis en œuvre une démarche consultative d'examen des suspensions temporaires du renvoi. À la suite de cet examen, le moratoire sur les renvois vers l'Algérie a été levé.

55 Rendez-vous à l'adresse <http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2000/doc_25784.html> pour vous renseigner davantage.

Partie IV : Rapport d'ensemble

Rendement des initiatives réglementaires et législatives

Objet de l'initiative réglementaire ou législative	Résultats attendus	Résultats obtenus
<p><i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (la LIPR) et son règlement :</i> Mise en œuvre de la nouvelle Loi cadre et de son Règlement : La LIPR et son règlement d'application font intervenir de nombreux concepts nouveaux visant à assurer l'équité et la transparence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure transparence législative • Renforcement de l'intégrité des dispositions législatives en matière d'immigration • Moderniser le programme d'immigration dans la catégorie de la famille tant dans son orientation que dans ses exigences • Sélection de nouveaux résidents permanents plus aptes à contribuer à l'économie canadienne • Détermination plus rapide, plus efficace et plus efficiente des revendications du statut de réfugié • Processus décisionnel et prestation de programmes plus économiques, efficaces et uniformes 	<p>La LIPR et son règlement sont entrés en vigueur le 28 juin 2002.</p>
<p><i>Loi sur la citoyenneté et ses règlements d'application :</i> Le nouveau projet de loi sur la citoyenneté continue de faire l'objet de travaux. Le cadre législatif tient compte des recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Les Règlements seront élaborés à l'appui de la nouvelle Loi et viseront à réduire les coûts et à accroître l'efficacité du traitement des demandes d'octroi de la citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une loi et des règlements simples, transparents et efficaces • Renforcement de l'intégrité des dispositions législatives sur la citoyenneté • Des processus décisionnels et une prestation de programme efficaces, économiques et transparents. 	<p>CIC a interrompu l'élaboration des Règlements sur la citoyenneté, du fait que le projet de loi C-16, la <i>Loi sur la citoyenneté</i> au Canada, n'a pas été adopté pendant la période visée par le rapport.</p>
<p>Élargissement des catégories désignées pour considérations humanitaires : CIC prévoyait élargir la portée des règlements avant le 30 juin 2001 et revoir la liste des pays sources afin de garantir qu'elle reflète la situation internationale actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La souplesse nécessaire pour tenir compte des particularités de chaque crise au moment où elle se produit • La capacité soutenue de réagir rapidement aux crises humanitaires 	<p>La date d'extinction des règlements, initialement le 29 juin 2001, a été reportée au 31 décembre 2002 afin d'éviter que les règlements n'expirent avant qu'une nouvelle loi ne prenne effet. Il n'y a pas de date d'extinction en vertu de la LIPR. En juin 2001, la liste des pays sources a été modifiée de manière à inclure la Sierra Leone et à retirer deux pays, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.</p>

Stratégie de développement durable (2001-2003)

CIC s'efforce de contribuer à la croissance économique et sociale du Canada, ainsi qu'à son enrichissement culturel, au moyen de la sélection et de l'intégration de nouveaux arrivants. De même, CIC aide le Canada à satisfaire à ses engagements humanitaires internationaux en offrant aux réfugiés le rétablissement et la protection. Tout à la fois, le Ministère travaille à protéger la santé, la sécurité et l'ordre au Canada. Dans l'atteinte de ces objectifs, il tient compte des principes de développement durable et d'une gamme d'autres considérations touchant les politiques.

La deuxième Stratégie de développement durable (SDD) de CIC a été soumise au Parlement le 14 février 2001⁵⁶. Elle a quatre buts :

- réduire les impacts environnementaux négatifs des activités ministérielles;
- promouvoir la connaissance des principes et objectifs de développement durable au sein du personnel, des clients et des intervenants du Ministère;
- mieux intégrer les facteurs environnementaux aux processus ministériels d'élaboration des politiques et de prise de décisions;
- promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité.

La SDD comprend un plan d'action triennal (de 2001 à 2003) doté d'objectifs et de mesures spécifiques ainsi que de dates cibles pour chaque but. Le Comité de coordination du développement durable (CCDD) de CIC, constitué de représentants de toutes les directions générales ayant des responsabilités relatives au plan d'action, coordonne la mise en œuvre et la mesure du rendement dont il

est fait état chaque année dans le Rapport sur les plans et les priorités et dans le Rapport sur le rendement.

Au cours de l'exercice comptable 2001-2002, CIC a fait de grands progrès vers l'atteinte de ses objectifs de 2001 et de divers objectifs permanents. Les points d'importance comprennent l'établissement du CCDD, la préparation d'une stratégie de communication permettant d'accroître la sensibilisation aux questions de développement durable, le parachèvement d'une vérification complète de la gestion des déchets et l'inclusion de renseignements sur le développement durable dans le matériel destiné aux nouveaux arrivants au Canada.

Pour en savoir plus sur les progrès de CIC au chapitre de la mise en œuvre de sa SDD, consultez son *Rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable - 2001*, à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/sdd-2002.html>

⁵⁶ La Stratégie de développement durable figure sur le Web à l'adresse <<http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/index.html>>.

Partie V : Rendement financier

Vue d'ensemble du rendement financier

La présente partie du rapport offre un résumé du rendement financier du Ministère. Les tableaux ci-dessous décrivent les ressources approuvées par le Parlement pour le Ministère ainsi que ses dépenses et recettes annuelles.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (en millions \$)

Autorisations pour l'exercice 2001-2002 Exigences financières par autorisation

Crédit	Dépenses prévues	2001-2002 Total des autorisations ^a	Dépenses réelles
Coûts de fonctionnement	418,2	571,8	526,7
Pour radier des Comptes du Canada 3 394 dettes envers sa Majesté en chef du Canada, soit 1 757 203 \$	–	1,8	1,8
Dépenses en capital	27,9	25,2	24,9
Subventions et contributions	336,5	345,8	337,1
Salaires et allocations d'automobile	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	40,7	42,5	42,5
Remboursement des sommes créditées aux revenus des exercices antérieurs	–	10,5	10,5
Versements à des agences privées de recouvrement en conformité avec la Partie 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	–	0,1	0,1
Jugements des tribunaux	–	0,2	0,2
Dépense des revenus tirés de la disposition de biens excédentaires de l'État	–	0,1	0,0
Total du Ministère	823,4	998,1	943,9

^a L'explication des écarts figure à la page 8.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions \$)

Le tableau qui suit détaille, pour 2001-2002, l'attribution des dépenses totales prévues, des autorisations totales (en italique) et des dépenses réelles (dans les zones ombragées) par résultat stratégique et par type de dépense. L'explication des écarts se trouve dans les tableaux sur les buts atteints relativement aux résultats stratégiques visés, qui commencent à la page 16.

Résultats stratégiques	ETP ^a	Fonctionnement ^b	Radiation de créances ^c	Immobilisations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Maximisation des avantages de la migration internationale	1 746	153,3	-	-	-	153,3	-	153,3
		<i>218,3</i>	-	<i>0,2</i>	-	<i>218,5</i>	-	<i>218,5</i>
		218,0	-	0,2	-	218,2	-	218,2
Maintien de la tradition humanitaire du Canada	179	67,2	-	-	60,1	127,3	-	127,3
		<i>75,7</i>	-	-	<i>55,7</i>	<i>131,4</i>	-	<i>131,4</i>
		66,1	-	-	47,3	113,4	-	113,4
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	591	48,0	-	-	276,4	324,4	-	324,4
		<i>60,9</i>	-	<i>0,8</i>	<i>290,1</i>	<i>351,8</i>	-	<i>351,8</i>
		60,1	-	0,8	289,8	350,7	-	350,7
Gestion de l'accès au Canada	1 878	190,5	-	27,9	-	218,4	-	218,4
		<i>270,3</i>	<i>1,8</i>	<i>24,3</i>	-	<i>296,4</i>	-	<i>296,4</i>
		235,9	1,8	23,9	-	261,6	-	261,6
Total	4 394	459,0	-	27,9	336,5	823,4	-	823,4
		<i>625,2</i>	<i>1,8</i>	<i>25,3</i>	<i>345,8</i>	<i>998,1</i>	-	<i>998,1</i>
		580,1	1,8	24,9	337,1	943,9	-	943,9

Autres revenus et dépenses

Revenus	(374,7)
	<i>(374,7)</i>
	(509,2)
Coûts des services fournis par d'autres ministères	214,3
	<i>214,3</i>
	219,8

Coût net du Programme

663,0

837,7

654,5

a L'équivalent temps plein (ETP) est la mesure de la consommation de ressources humaines à des niveaux moyens d'emploi. L'ETP factorise la période pendant laquelle un employé travaille chaque semaine au moyen du calcul du nombre d'heures de travail attribuées relativement au nombre d'heures de travail prévues.

b Les frais de fonctionnement comprennent les crédits identifiés au Tableau 1, Sommaire des crédits approuvés.

c Radiation des prêts à l'immigration non remboursés en conformité avec l'article 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles (en millions \$)

Le tableau ci-dessous dresse l'historique des dépenses par résultat stratégique. La comparaison du total des dépenses prévues en 2001-2002 avec les dépenses réelles inscrites aux comptes publics y figure également.

Résultats stratégiques	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	2001-2002		Chiffres réels ^a
			Dépenses prévues	Total des autorisations	
Dépenses budgétaires					
Maximisation des avantages de la migration internationale	169,8	215,7	153,3	218,5	218,2
Maintien de la tradition humanitaire du Canada	173,1	133,7	127,3	131,4	113,4
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	327,7	340,4	324,4	351,8	350,7
Gestion de l'accès au Canada	185,2	213,8	218,4	296,4	261,6
Dépenses budgétaires totales	855,8	903,6	823,4	998,1	943,9
Dépenses non budgétaires					
Établissement – Programme de prêts aux immigrants ^b	(6,9)	(4,1)	-	-	(3,7)

a Les écarts sont expliqués aux pages 18, 27, 34, 41.

b Les sommes des prêts représentent les débours (prêts consentis) moins les recettes (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (de valeur négative) indiquent des recettes dépassant les débours.

Tableau 4 : Comparaison croisée des résultats stratégiques et des domaines d'activité (en millions \$)

Domaines d'activités	Résultats stratégiques				Dépenses prévues 2001-2002
	Maximisation des avantages de la migration internationale	Maintien de la tradition humanitaire du Canada	Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	Gestion de l'accès au Canada	
Maximisation des avantages de la migration internationale	115,0				115,0
Maintien de la tradition humanitaire du Canada		118,2			118,2
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants			312,2		312,2
Gestion de l'accès au Canada				142,2	142,2
Prestation de services internes	38,3	9,1	12,2	76,2	135,8
Total	153,3	127,3	324,4	218,4	823,4

Domaines d'activités	Résultats stratégiques				Autorisations totales 2001-2002
	Maximisation des avantages de la migration internationale	Maintien de la tradition humanitaire du Canada	Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	Gestion de l'accès au Canada	
Maximisation des avantages de la migration internationale	155,8				155,8
Maintien de la tradition humanitaire du Canada		121,7			121,7
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants			334,2		334,2
Gestion de l'accès au Canada				199,6	199,6
Prestation de services internes	62,7	9,7	17,6	96,8	186,8
Total	218,5	131,4	351,8	296,4	998,1

Domaines d'activités	Résultats stratégiques				Chiffres réels 2001-2002
	Maximisation des avantages de la migration internationale	Maintien de la tradition humanitaire du Canada	Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	Gestion de l'accès au Canada	
Maximisation des avantages de la migration internationale	154,6				154,6
Maintien de la tradition humanitaire du Canada		106,5			106,5
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants			333,1		333,1
Gestion de l'accès au Canada				174,7	174,7
Prestation de services internes	63,6	6,9	17,6	86,9	175,0
Total	218,2	113,4	350,7	261,6	943,9

Tableau 5 : Revenus (en millions \$)

Résultats stratégiques	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	2001-2002	
			Prévisions	Chiffres réels
Maximisation des avantages de la migration internationale				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	244,3	280,5	186,2	281,2
Droit exigé pour l'établissement	126,7	166,9	131,0	170,2
Maintien de la tradition humanitaire du Canada				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	8,5	9,8	6,6	10,0
Droit exigé pour l'établissement*	18,1	0,0	0,0	0,0
Intérêts perçus via le Programme des prêts aux immigrants	0,8	0,9	1,0	0,9
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants				
Droits de recouvrement des coûts de citoyenneté	21,0	23,4	19,9	21,4
Droits relatifs à la citoyenneté	13,7	14,7	22,4	14,9
Gestion de l'accès au Canada				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	5,9	7,0	5,1	7,0
Obligations des entreprises de transport	4,6	2,8	2,5	3,6
Total des revenus	443,6	506,0	374,7	509,2

* Le droit exigé pour l'établissement a été introduit dans le budget de février 1995 et a été éliminé, dans le cas des réfugiés, le 28 février 2000.

Tableau 6 : Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions \$)

Résultats stratégiques	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Chiffres réels
Subventions					
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants					
Subventions à l'Accord Canada-Québec ^a	102,9	104,1	101,7	111,7	111,7
Subventions aux provinces	51,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des octrois	154,3	104,1	101,7	111,7	111,7
Contributions					
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants					
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants ^b	32,2	39,8	18,1	35,2	35,2
Programme d'accueil ^c	2,4	2,7	2,6	2,7	2,7
Cours de langue pour les immigrants au Canada ^d	95,6	93,6	106,2	91,0	90,7
Contributions aux provinces (C.-B., Manitoba)	0,0	52,8	47,8	49,5	49,5
Maintien de la tradition humanitaire du Canada					
Programme d'aide au réétablissement ^e	80,9	67,8	58,1	53,7	46,3
l'Organisation internationale pour les migrations	1,1	1,1	2,0	2,0	2,0
Gestion de l'accès au Canada					
Accord avec la C.-B. au sujet des personnes mineures non accompagnées ^f	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0
Contributions totales	212,2	262,3	234,8	234,1	225,4
Total des paiements de transfert	366,5	366,4	336,5	345,8	337,1

a Subventions prévues à l'Accord Canada-Québec et contributions aux provinces en reconnaissance de l'importance des services d'établissement en réponse au besoin croissant d'aider les immigrants dans leur démarche d'intégration.

b Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants verse des fonds à des services, notamment, d'orientation, de conseil para-professionnel, de traduction et de recherche d'emploi.

c Des fonds pour l'accueil sont versés afin d'apparier des bénévoles canadiens, qu'il s'agisse de particuliers ou de groupes, avec de nouveaux arrivants dans le but de faciliter leur établissement et leur intégration.

d Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada verse des fonds à la formation de base dans l'une des langues officielles du Canada aux immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

e Le Programme d'aide au réétablissement, qui portait autrefois le nom de Programme d'aide à l'adaptation, aide à défrayer l'hébergement temporaire, les vêtements, les effets ménagers et les dépenses de subsistance pendant un maximum d'un an dans le cas des réfugiés au sens de la Convention qui sont sans ressources.

f Financement des coûts extraordinaires encourus par la province pour le soin particulier des personnes mineures non accompagnées arrivées par la mer en 1999.

Tableau 7 : Prêts, investissements et avances (en milliers de dollars)

Prêts aux immigrants	Chiffres réels 1999-2000 (milliers \$)	Nombre de prêts 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001 (milliers \$)	Nombre de prêts 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002 (milliers \$)	Nombre de prêts 2001-2002
Transport, admission et droit d'établissement						
Prêts en vue du versement du droit ^a	14 232	6 778	12 324	5 051	11 965	5 079
Prêts d'aide	1 064	1 930	1 581	2 834	1 272	2 422
Total	15 296	8 708	13 905	7 885	13 237	7 501

a Le droit exigé pour l'établissement a été introduit dans le budget de février 1995 et a été éliminé, dans le cas des réfugiés, le 28 février 2000.

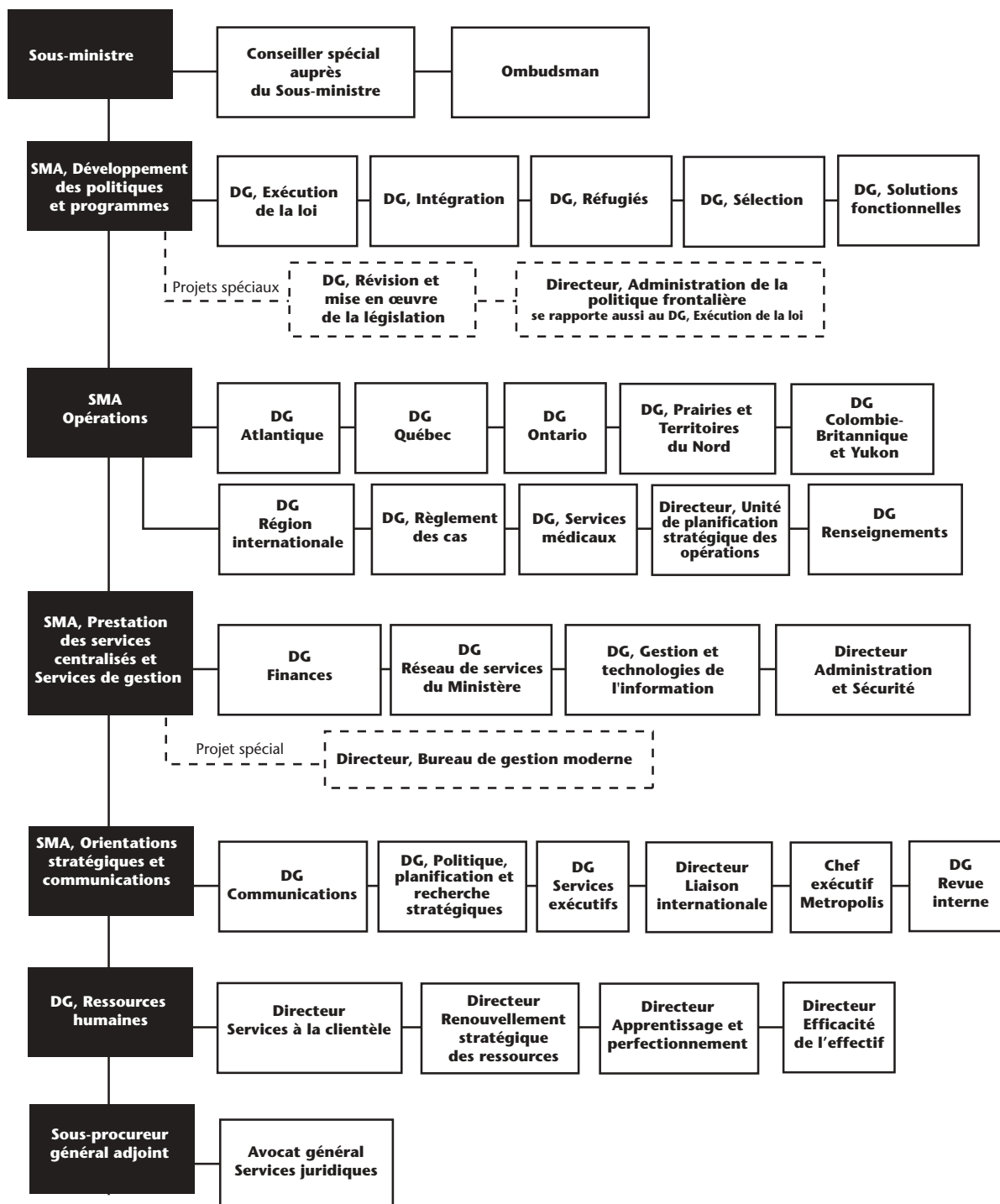
Tableau 8 : Passif éventuel (en millions \$)

Passif éventuel ^a	31 mars 2000	31 mars 2001	31 mars 2002
1. Réclamations relatives à deux personnes qui, sous le coup d'une mesure d'expulsion, ont été accusées ou reconnues coupables de meurtre	10,0	10,0	10,0
2. Affaires découlant de l'application des dispositions de la <i>Loi sur l'immigration</i>	7,7	23,0	17,7
Total	17,7	33,0	27,7

a Comme ces affaires sont pendantes, le Ministère ne peut les commenter. Il faut cependant les reconnaître en tant que passifs éventuels de l'État et elles sont donc citées à titre indicatif.

Annexes

Annexe 1 – Organigramme de CIC (au mois de juin 2002)



Annexe 2 – Index

A

Accord Canada-Québec, 7, 21, 30, 49
Agence canadienne de développement international, 26
Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), 37
analyse comparative entre les sexes, 9
arrivées, 9, 49

C

Cadre d'imputabilité pour les programmes de contribution (CIPC), 30, 31
carte de résident permanent, 3, 11, 39
citoyenneté, 3, 5, 8, 29, 33, 34, 40, 41, 48
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 15, 23, 27
communications, 9, 11
conjoints de fait, 16, 19, 22
conjoints de même sexe, 16
Conseil canadien pour les réfugiés, 25
Convention contre la criminalité transnationale organisée, 40
cours de langue pour les immigrants au Canada, 30, 31, 49
crimes de guerre, 7, 11, 35, 36, 38

D

Déclaration sur la frontière intelligente, 3, 26, 27
détention, 15, 35, 36, 39, 40
Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 9, 22, 32
développement durable, 42
diversité, 5, 21, 33, 34

E

économie, 3, 5, 9, 10, 16, 21, 41
enfants, 16, 18-20, 25, 33
Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), 10
entrepreneurs, 20
États-Unis, 3, 5, 8, 26, 27, 35-37, 39, 40,
étudiants, 15-17, 21, 22
exécution de la loi, 15, 35

F

famille, 6, 15, 16, 18-21, 30, 33, 41
francophones, 31
frontière, 3, 5, 26, 27, 36, 37

G

Gérer l'accès au Canada, 6, 36, 44-49
gestion du risque, 37
Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration, 32

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 24-26

I

Industrie Canada, 32
information préalable sur les voyageurs, 37
Initiative du secteur bénévole (ISB), 32
intégration, 6, 9, 10, 15, 18, 19, 29, 30, 32-34, 42, 44-49
interception, 9, 15, 35-38
investisseurs, 15, 17, 20, 21
iSMRP, 26

K

Kosovo, 7, 11, 18, 24

L

Loi sur l'accès à l'information, 7, 12
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), 3, 4, 8, 9, 11, 12, 18-20, 25, 27, 36, 37, 39-41
Loi sur la citoyenneté, 33, 41
Loi sur la protection des renseignements personnels, 7, 12
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 40

M

Maintenir la tradition humanitaire du Canada, 6, 44-49
Maximiser les avantages des migrations, 6, 15, 16, 44-49
ministère de la Justice, 11
ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 26

O

Organisation internationale pour les migrations, 24, 49

P

Parlement, 3, 16, 34, 42, 43
parrainage, 16, 19, 20, 23, 25, 26
partenaire conjugal (même sexe), 19
partenaires, 3, 8, 11, 16, 19, 24, 25, 30, 32, 36
personnes à charge, 19, 23, 25
Plan d'immigration, 18
processus de planification pluriannuelle, 18
Programme d'accueil, 30, 49
Programme d'aide au rétablissement, 31, 49
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, 30, 49
programme d'immigration des investisseurs, 21
programme de rétablissement des réfugiés, 15, 23, 25
Programme des prêts aux immigrants, 45, 48
projet Metropolis, 11
projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger, 23-25
projet pilote des fournisseurs de services au Canada, 23
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants, 44-49
provinces, 10, 18, 21, 26, 31, 32, 49

R

reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger, 32
rétablissement, 15, 23-26, 31, 42, 49
réfugiés, 3, 6, 8, 9, 15-18, 23-29, 33, 36, 40-42, 48-50
réfugiés au sens de la Convention, 23, 27
réfugiés parrainés par le gouvernement, 15, 23, 24
renvois, 9, 35, 40
résidents permanents, 6, 8, 15, 19, 20, 33, 35, 39, 41

S

santé, 5-7, 19, 24, 26, 35, 36, 38, 42
Santé Canada, 38
sécurité publique, 7, 17, 30, 36, 39, 40
sécurité, 3-8, 12, 17, 26, 30, 31, 35-40, 42
sélection, 6, 12, 15-17, 19-21, 23, 25, 33, 38, 41, 42
Semaine de la citoyenneté canadienne, 33
services aux clients, 16
Services de gestion, 17, 30, 36
services interne, 46, 47
Statistique Canada, 10
Stratégie d'innovation, 9, 32
Stratégie des frontières multiples, 36, 37
Stratégie emploi jeunesse (SEJ), 32
Système national d'assurance de la qualité, 33

T

territoires, 18, 31, 32
terrorisme, 5, 17, 30, 36, 39, 40
trafic, 3, 26, 40
travailleurs qualifiés, 10, 17, 18, 21, 22
travailleurs temporaires, 15, 16, 22

V

Vision de la frontière, 26
visiteurs, 15-17, 21, 22